

**PROCÈS-VERBAL
DE PLENUM DU CONSEIL GENERAL
DU MARDI, 20 AVRIL 2021 19H00**

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 décembre 2020	2
II- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 décembre 2020	3
III- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 2 février 2021	3
IV- Examen et vote du message de la Municipalité concernant "Les taxes de séjour et d'hébergement"	3
V- Réponse de la Municipalité au postulat "Non à la pollution de vos eaux"	7
VI- Crédits supplémentaires 11/2020 à 21/2020 : rapport de la commission de gestion	9
VII- Développement de l'interpellation des Verts : "Liaison câblée"	10
VIII- Développement et vote du postulat interpartis "Création d'hébergement touristique pour jeunes et hôtes de passage à prix abordable"	12
IX- Développement et vote du postulat PDC "Mise en valeur durable des voies de grimpe situées sur la commune de Sion"	15
X- Désignation du ou de la délégué.e à la PRVC.....	18
XI- Nomination de l'instance de révision des comptes pour la période législative 2021-2024, en application de l'art. 72 OFINCO, le Conseil Municipal unanime proposant la fiduciaire BDO SA, à Sion, par M. Loïc Rossé	19
XII- Informations de la Municipalité	20
XIII- Divers – a) Questions	22
XIV- Divers – b) Divers.....	36

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. J'ai l'honneur d'ouvrir cette séance extraordinaire du Conseil général de la Ville de Sion. Conformément au règlement, cette séance a été valablement convoquée en date du 17 mars 2021 et peut délibérer compte tenu du nombre des membres présents.

Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue et une excellente soirée de travail. Une petite demande en ce début de soirée, devant chacun d'entre vous, il y a un papier avec un numéro. J'aimerais que vous inscrivez votre nom et notre prénom et que vous laissiez ledit papier sur la table en partant. Lors des prochains plénums, j'aimerais que vous repreniez la même place. C'est pour le traçage en cas de positivité au Covid. Merci beaucoup.

Je dois excuser les absences du chef de service, Monsieur Rémondeulaz David, du Conseiller général Alain Zumstein, annoncés avec du retard, Monsieur le Conseiller municipal Sébastien Gattlen, Madame la conseillère générale Ruth Bornet et Monsieur le conseiller Christophe Sierro.

Nous passons à la lecture de l'ordre du jour. Ce dernier a été validé par le bureau du Conseil général et par Monsieur le Président de la Municipalité, conformément à l'article 8 alinéa 1 de notre règlement.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 décembre 2020.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 décembre 2020
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 2 février 2021
4. Examen et vote du message de la Municipalité concernant les taxes de séjour et d'hébergement
5. Réponse de la Municipalité au postulat : Non à la pollution de vos eaux
6. Crédits supplémentaires 11/2020 à 21/2020
7. Développement de l'interpellation liaison câblée
8. Développement et vote du postulat pour la création d'hébergement touristique pour jeunes et hôtes de passage à prix abordable
9. Développement et vote du postulat pour la mise en valeur durable des voies de grimpe situées sur la commune de Sion
10. Désignation du ou de la délégué.e à la PRVC
11. Nomination de l'instance de révision des comptes pour la période législative 2021-2024, en application de l'art. 72 OFINCO, le Conseil Municipal unanime proposant la fiduciaire BDO SA, à Sion, par M. Loïc Rossé
12. Informations de la Municipalité
13. Divers : questions écrites et questions orales

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 décembre 2020

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Voilà nous attaquons donc avec le point 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 décembre 2020. Ce procès-verbal a été rédigé par notre ancien Secrétaire Monsieur Jean-Charles Léger. Je vous demande s'il y a des remarques ou des corrections à y apporter. Si tel n'est pas le cas, je le sou mets donc à votre approbation. Les conseillères et conseillers qui acceptent ce procès-verbal appuient sur la touche verte, conseillers et conseillères qui refusent la touche rouge, les abstentions touche blanche. Le vote est lancé.

Le procès-verbal du 14 décembre 2020 est accepté par 53 oui, 0 non et 1 abstention.

II- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 décembre 2020

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au point 2 : Approbation du PV du 15 décembre 2020. Je vous demande à nouveau s'il y a des remarques ou des corrections à apporter.

Si tel n'est pas le cas, je le soumetts à votre approbation. Les conseillères et conseillers qui acceptent appuient sur la touche verte, les conseillères et conseillers qui refusent sur la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le procès-verbal est accepté par 49 oui, 0 non et 3 abstentions. Je remercie chaleureusement Monsieur Jean-Charles Léger pour son travail.

III- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 2 février 2021

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Point 3 : approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 2 février 2021. Le procès-verbal a été rédigé par notre nouvelle Secrétaire, Madame Christine Bourban Carthoblaz.

Je vous demande s'il y a des remarques ou des corrections à y apporter. Si tel n'est pas le cas, je le soumetts donc à votre approbation. Les conseillères et conseillers qui acceptent ce procès-verbal appuient sur la touche verte, ceux qui refusent la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le procès-verbal est accepté par 53 oui, 0 non, 0 abstention. Je remercie Madame Bourban Carthoblaz pour son travail.

IV- Examen et vote du message de la Municipalité concernant "Les taxes de séjour et d'hébergement"

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons au point 4 de la soirée : examen et vote du message de la Municipalité concernant les taxes de séjour et d'hébergement. J'invite la rapporteure de la Cogest à nous faire part du rapport jusqu'à l'entrée en matière et vote d'entrée en matière. Madame la conseillère Christelle Sierro Fardel vous avez la parole.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La commission entre en matière et accepte l'entrée en matière à l'unanimité.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Je passe la parole à l'assemblée. Madame la Conseillère Virginie Crettenand, vous avez la parole.

Crettenand Virginie, Conseillère générale, PS. Le groupe socialiste soutient l'entrée en matière concernant les taxes de séjour et d'hébergement. Tout d'abord nous saluons le travail de la commission de gestion et nous remercions leurs membres pour leur travail et la qualité de leur rapport. Un règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement annonce le début de la mise en place d'une vraie politique touristique de notre commune. En effet, nous devons nous positionner comme un vrai lieu de tourisme quatre-saisons. Nous avons une bonne aura durant la saison d'été mais il est indispensable maintenant de nous positionner notamment comme lieux d'accueil de séjour durant la saison d'hiver, et de ne pas être seulement un lieu de passage pour les touristes allant dans les différentes stations de montagne.

Si nous voulons devenir capitale suisse des Alpes, il va falloir mettre les bouchées doubles pour y parvenir. En effet, nous pensons qu'il est indispensable de renforcer la collaboration entre l'office du tourisme et les différents acteurs touristiques. La commune doit s'engager à un vrai soutien et une mise en réseau de ces acteurs qu'ils soient commerçants, agriculteurs, viticulteurs, intervenants du spectacle, artistes, musiciens, professionnels de la montagne, de l'escalade, des cours d'eau et j'en oublie sûrement. Ces professions doivent être viables tout au long de l'année. De plus, notre commune doit mettre l'accent sur la richesse et la diversité des sites naturels et culturels qu'elle possède et les mettre plus en valeur. C'est pourquoi le groupe socialiste pense qu'une taxe touristique en lieu et place d'une taxe de séjour irait dans le sens d'une bonne promotion économique de notre commune et de sa politique de développement touristique.

Enfin lors des comptes, nous serons attentives et attentifs au sein de notre groupe, à quels moyens sont mis en œuvre pour percevoir les montants des taxes de séjour et d'hébergement, ainsi que comment ils seront réinjectés dans notre économie locale et utilisés par l'office du tourisme. Je vous remercie pour votre attention.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'entrée en matière appuient sur la touche verte, ceux qui refusent la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé. Je vous remercie.

L'entrée en matière est acceptée par 54 oui, 0 non, 0 abstention. J'invite la rapporteure de la Cogest à nous faire part de la suite de son rapport.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. Le rapport de la commission de gestion concernant le règlement communal sur les taxes de séjour et d'hébergement étant entièrement disponible sur l'extranet, je vous épargne sa lecture complète et je me concentrerai sur les éléments principaux du rapport, à savoir les questions qui ont été posées et les amendements qui sont proposés. La commission a tout d'abord posé des questions sur le calcul de la taxe forfaitaire sur les résidents de camping et a estimé qu'il n'était pas compréhensible. Il fait donc l'objet d'un amendement que je vous détaillerai par la suite. La commission s'est penchée sur les exonérations. Le règlement prévoit une exonération pour les élèves inscrits auprès d'une école subventionnée. La commission s'est demandée pourquoi cette exonération n'était pas étendue aux écoles privées. La Ville nous a confirmé cette compréhension et a précisé : la Ltour précise, je cite «le Conseil d'État et les communes peuvent prévoir d'autres cas d'exonération». Il serait donc possible de prévoir des cas d'exonération supplémentaires.

Toujours dans les exonérations, plusieurs membres de la commission de gestion ont réagi sur le fait que les amis hébergés dans le cadre d'une visite ne soient pas exonérés. Il s'agit là d'une disposition cantonale Ltour qui doit être respectée. Ensuite, le règlement mentionne une date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021. La commission s'est interrogée sur l'application rétroactive de ce règlement. La Ville nous a indiqué que les taxes seront calculées au *pro rata temporis* dès l'entrée en vigueur effective du présent règlement.

Il existe 3 types de taxes possibles : la taxe de séjour, la taxe d'hébergement et la taxe de promotion touristique. Cette dernière n'a pas été retenue. Considérant le projet de positionnement touristique de Sion, pourquoi ne pas introduire une taxe de promotion touristique dans ce règlement ? La Ville nous a indiqué qu'il n'y avait pas encore suffisamment d'acteurs touristiques à Sion justifiant cette taxe de promotion touristique. Elle a également indiqué que ce règlement pourra être modifié en fonction des évolutions.

Une question a été posée concernant le stationnement des camping-cars sur des places mises à disposition par Sion et l'application de la taxe de séjour. Cette question n'est pas encore applicable puisqu'il n'existe pas à l'heure actuelle de tel emplacement. Évidemment qu'une taxe de séjour serait mise en place et encaissée selon une procédure à définir pour un tel emplacement. Une dernière question concernant les nouveaux acteurs du tourisme, autrement dit comment s'assurer que l'intégralité des acteurs s'acquittent des taxes de séjour et d'hébergement ? Cette question vise, vous l'aurez compris, des acteurs tels que Airbnb. La Ville nous a indiqué que des démarches sont entreprises

afin de cerner au mieux les personnes assujetties. Des discussions sont également en cours avec le Canton qui rencontre les mêmes difficultés.

Je passe aux amendements. La commission souhaite amender les articles 4, 6 et 11 comme suit. Vous avez à l'écran l'article 4 Mode de perception. La commission estime que dans la mesure où tous les hébergements et les logements ne sont pas listés, il serait judicieux de rajouter les 3 petits points afin d'être exhaustif. De plus, le dernier paragraphe ne s'applique pas à l'article 4 chiffre 2. Cette exception a donc été rajoutée en rouge au fond de l'article 4.

La commission estime que l'application du calcul tel que présenté à l'article 6 et à l'article 11 n'est pas compréhensible et par souci de clarté, propose les modifications suivantes : à l'article 6 Forfait annuel «est fixé par personne» est supprimé pour éviter toute confusion et on rajoute une définition du facteur à savoir que le facteur représente le nombre de personnes possibles. La même modification est effectuée à l'article 11.

Je conclus cette intervention en vous indiquant que la commission de gestion recommande au Conseil général d'accepter le message du Conseil municipal au Conseil général du règlement communal sur les taxes de séjour et d'hébergement, sous réserve de l'adoption des amendements. Cette décision a été prise à l'unanimité des 15 membres présents. Je vous remercie pour votre attention.

Siggen Patrick, Conseiller général, PDC. Le groupe PDC remercie la Cogest pour l'excellente prise en charge de ce dossier et les nombreuses questions posées. Notre groupe aurait néanmoins aimé un texte dégageant une vraie vision touristique plus large, peut-être intégrant d'autres communes voisines que ce règlement un peu *light* à notre sens. Il semblerait toutefois qu'il s'agisse d'un premier jet qui pourra, si nous avons bien compris, être adapté à l'avenir lorsque le besoin s'en fera sentir. Nous resterons attentifs à ce que ce règlement continue, dans le temps, à refléter les intérêts touristiques de notre commune.

D'autre part, notre groupe apprécierait que le Conseil général soit mis au courant de l'affectation des fonds récoltés dans le cadre de ces taxes et restera particulièrement attentif à leur bonne utilisation. Nous proposons d'accepter le message du Conseil communal amendé selon proposition de la Cogest. Merci pour votre attention.

Carruzzo Sébastien, Conseiller général, Les Verts. Le règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement découle de la loi cantonale sur le tourisme. Il s'agit donc d'un règlement d'application rendu obligatoire pour être en conformité avec ladite loi.

Le groupe des Verts soutient pleinement la procédure et se réjouit que, selon le Conseil municipal, un montant supplémentaire compris entre 80'000 et 120'000 francs pourrait être encaissé auprès des propriétaires de résidences secondaires assujettis à la taxe. Ce produit de la taxe doit être affecté à des activités en lien avec le tourisme au sens large et ne peut donc pas être utilisé pour d'autres tâches par la commune. L'estimation du montant des taxes se base sur le registre des bâtiments et est calculé en fonction des surfaces des objets concernés. Il y a eu une discussion au sein de la Cogest. On nous a répondu que ce mode de calcul a été choisi plutôt que celui se basant sur le nombre de pièces des objets car la commune ne possède pas d'informations sur le nombre de pièces de chaque objet.

Deux points ont retenu plus particulièrement notre attention. On en a déjà parlé : il y avait le problème des Airbnb et autres sociétés qui font de la location de particulier à particulier, mais c'est surtout le paiement de la taxe en cas d'hébergement d'amis qui est un peu problématique étant entendu que la famille proche n'est pas soumise. Autant nous comprenons qu'une taxe doive être payée en cas d'exploitation commerciale d'un hébergement autant nous doutons de la faisabilité d'une telle perception dans le cadre de relations entre amis par définition non commerciales. Nous sommes bien conscients que c'est la loi cantonale qui prescrit cela mais je vois difficilement comment on va le faire. Va-t-on mettre un policier derrière chaque porte pour savoir si l'on reçoit des amis ou s'il s'agit de membres de la famille ? Cela nous semble relativement compliqué à appliquer. En vous remerciant pour votre attention, le groupe des Verts vous invite à approuver ce règlement tel que modifié par la Cogest.

Vergères Marion, Conseillère générale, UDC. Le règlement des taxes de séjour et d'hébergement correspond à la mise en application de la loi cantonale et d'un besoin objectif de toute commune qui comprend un pan touristique à son activité économique. En plus, c'est une taxe qui grève un secteur économique et qui est utilisé pour la promotion de ce même secteur.

Le groupe UDC propose donc d'accepter ce règlement qui, pour lui, correspond à un besoin basique de la gestion communale. Merci de votre attention.

Tavernier Jérôme, Conseiller général, PLR. Nous remercions tout d'abord la Cogest pour le travail fourni, les interrogations qui ont été soulevées. Le vote du message transmis par le Conseil municipal s'inscrit dans un contexte de mise en application de la loi cantonale sur le tourisme, soit Ltour. Dans le cadre de ce message, une vision de développement de la ville, la création d'une structure légale et la perception d'une taxe de séjour pour les résidences secondaires définissent les principaux objectifs de ce règlement.

A noté que ce dernier pourra également être révisé ou réajusté ultérieurement notamment en cas de projets ou d'éventuels projets de fusion. Le groupe PLR soutient le projet de règlement ainsi que tous les amendements proposés par la Cogest et vous recommande de faire de même. Merci.

Georges Bérénice, Conseillère générale, PS. La loi cantonale sur le tourisme a été acceptée en 2015 et il est temps de mettre en place un règlement communal conformément à cette loi. Et c'est bien là l'objectif du texte dont il est question, objectif atteint, à n'en pas douter. Néanmoins, l'étude de ce règlement a suscité plusieurs questionnements au sein de notre groupe. En premier lieu, qui savait avant la lecture de ce texte que les amis qu'il accueille chez lui pour la nuit sont assujettis à la taxe de séjour ? Peu d'entre nous. Au point de se demander si la population sédunoise ne devrait pas être informée de ce fait, moins pour permettre des entrées financières supplémentaires pour la commune que pour permettre aux visiteurs de profiter des contre-prestations offertes aux assujettis par le biais d'une carte d'hôte.

Concernant ces dernières, elles peuvent être, pour l'heure, qualifiées de minime. Cependant, nous voyons en la mise en place de ce règlement une chance de les améliorer ceci afin de proposer aux touristes de Sion des offres avantageuses : entrées de piscine, partenariat avec des stations environnantes ou élargissement de la zone de transports publics accessible, sont, par exemple, des offres dont pourraient bénéficier les titulaires d'une carte d'hôte à l'avenir.

Finalement, nous nous questionnons sur les possibilités de coordination entre Sion et les communes voisines qui partagent un territoire touristique en commun à l'image des Mayens de Sion, dont les propriétaires sont assujettis différemment selon la commune sur laquelle se situent leurs biens.

En somme, le groupe PS voit d'un très bon œil l'introduction de ce règlement qui, en plus de permettre une mise en conformité de la commune de Sion vis-à-vis de la loi cantonale, représente une opportunité d'aller de l'avant et de proposer une véritable stratégie touristique pour Sion, notamment grâce à l'augmentation du revenu des taxes touristiques. Pour ce qui est des amendements, la clarté et l'exhaustivité qu'ils amènent au texte ne peuvent être que salués. Ainsi, le groupe PS soutiendra ce texte tel qu'amendé par la Cogest et la remercie pour son travail.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. S'il n'y a plus de demande de parole, nous allons passer au vote de l'amendement numéro un qui concerne l'article 4, les modes de perception. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement appuient sur la touche verte, celles et ceux qui refusent la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé

L'amendement de la Cogest est accepté par 57 oui, 0 non, 0 abstention.

Nous passons à l'amendement numéro 2 qui concerne les articles 6 et 11 forfaits annuels. Les conseillères et conseillers qui acceptent appuient sur la touche verte, ceux qui refusent la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement est accepté par 58 oui, 0 non, 0 abstention.

Nous pouvons donc passer au vote du règlement en lui-même compte tenu des modifications qui viennent d'être votées par le Conseil. Les personnes qui acceptent le règlement sur les taxes tel que modifié appuient sur la touche verte, celles et ceux qui refusent la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement est accepté par 58 oui, 0 non, 0 abstention.

V- Réponse de la Municipalité au postulat "Non à la pollution de vos eaux"

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au point 5 : Réponse de la Municipalité au postulat pollution des eaux usées. Monsieur le Président, vous avez la parole.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Mesdames et Messieurs, à mon tour de vous saluer très cordialement et c'est Monsieur Raphaël Marclay qui va répondre à ce postulat.

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Le Conseil général a voté en avril 2019 le postulat qui vise à sensibiliser le citoyen à la problématique des eaux polluées et qui demande notamment l'application d'un insigne devant chaque grille d'égout. Il convient de préciser qu'environ un quart des grilles d'égout ne sont effectivement pas reliées aux steps et sont par conséquent infiltrées lorsque les conditions hydrogéologiques s'y prêtent ou déversées dans un exutoire naturel. Avec la concrétisation du PGEE, plan général d'évacuation des eaux, visant notamment que les eaux de surface ou les eaux claires ne parasitent pas le traitement des eaux dans les steps, la proportion de grilles d'égout évacuées dans le réseau d'eau mixte et traitées dans les stations d'épuration devrait encore diminuer. Il est donc essentiel, comme le souligne le postulat, que les polluants ne soient pas déversés dans les grilles d'égout. La Ville de Sion est consciente de cette problématique et a entrepris diverses démarches. Une formation scolaire est dispensée annuellement aux élèves de 4^{ème} primaire. Deux thèmes sont traités en alternance : «L'eau source de vie» et «Trions malin». Il leur est rappelé dans le cadre de ces campagnes, l'importance de ne pas polluer les eaux de surface et de ne pas jeter les détritiques dans l'espace public.

Une des causes importantes de pollution des grilles d'égout provient de l'abandon des mégots de cigarettes sur la voie publique. La campagne actuelle via les cendriers sondages y participent. A la question où finit un mégot jeté dans une grille d'égout, la moitié des sondés ont répondu au Rhône et l'autre moitié à la step. Nous constatons donc que les sondés étaient, par rapport à ce que je viens de dire relativement bien informés de l'état d'avancement du PGEE.

Le post du 14 janvier 2021 sur la page Facebook Trions malin précisait que «on vous laisse imaginer les dégâts que cela engendre sachant qu'un seul mégot peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau à lui tout seul».

Par ailleurs en 2013, une campagne de communication lancée sous l'impulsion de l'association suisse des gardes-pêche, a été lancée sous le slogan «Sous chaque grille se cache une rivière», une plaque commémorative présentant l'image d'un poisson a été installée devant une grille d'égout à la rue de Lausanne.

Les professionnels du bâtiment, peintres, maçons, etc. sont sensibilisés lors de leur cursus professionnel à l'évaluation appropriée des charges pollutives. Bien que les cas constatés soient très rares, il n'est pas impossible que certaines personnes vident leurs bidons dans les grilles d'égout. Un courrier rappelant les bonnes pratiques à adopter en la matière, va être envoyé aux diverses associations professionnelles. En collaboration avec Oiken et le Créalp, nous travaillons actuellement sur l'élaboration de la stratégie eau de la Ville de Sion. Celle-ci édicte des mesures et principes qui permettront, à terme de préserver cette ressource indispensable à la vie et au bien-être des citoyens,

comme vous le précisez dans votre postulat. Une présentation complète de cette stratégie sera effectuée en plénum. Nous revenons au postulat, à sa proposition d'installer les insignes «ne polluez pas nos eaux» sur toutes les grilles d'égout. Il serait en effet important que l'ensemble ou une grande majorité des grilles soient équipées afin de ne pas laisser sous-entendre que les grilles non équipées puissent être sujettes à moins de précaution en matière de pollution.

Il faut considérer que l'installation d'un insigne est relativement chronophage car celle-ci nécessite une légère incision dans l'enrobé bitumineux afin que celui-ci supporte notamment les installations de déneigement. Le temps d'installation d'un insigne est évalué ainsi à 15 minutes, sachant que le coût unitaire d'un insigne s'élève à 4,95 francs et que notre commune compte environ 8'000 grilles d'égout, l'équipement complet nécessiterait environ 2000 heures de travail, soit environ un collaborateur à l'année et un investissement de près de 40'000 francs pour l'achat des insignes. Par ailleurs, un entretien adéquat et un remplacement régulier serait nécessaire, ce qui augmenterait de manière pérenne les charges de voirie. Nous estimons donc, par conséquent, que cette mesure offre un coût /efficacité trop élevé.

Nous relevons également que le périmètre intra-muros de la Ville de Sion ainsi que certains villages et quartier sont pavés. L'installation des insignes qui nécessite, comme je l'ai dit tout à l'heure, une légère incision dans le sol risquerait d'endommager ce magnifique patrimoine. Je préciserai encore qu'aucun montant n'a été mis au budget 2021 pour ces travaux. La concrétisation du projet nécessiterait donc un crédit complémentaire. Les prochaines campagnes de sensibilisation et d'information rappelleront l'importance de la problématique soulevée par le postulat. En termes de priorités, l'accent sera mis cet été sur le fléau du dépôt de plastique dans les déchets verts et les déchets gastro qui risque à terme de compromettre la filière de traitement et de revalorisation de ce type de déchets. J'espère ainsi avoir répondu à votre postulat et je reste à disposition pour toute information complémentaire. Merci.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Conformément à notre règlement le premier signataire a le droit de prendre la parole pour commenter ou prendre position. Monsieur le conseiller Martin Reist, vous avez la parole.

Reist Martin, Conseiller général, UDC. En premier lieu, je vous remercie de votre réponse et de vos explications. C'est hélas avec un modeste étonnement que j'entends cette réponse politique malgré, d'une part la situation légitime liée à la Covid-19, sous-entendue budgétaire. Je tiens surtout à rappeler pour nos nouveaux collègues au Conseil général que ce postulat fut accepté par une très grande majorité de nos élus, tous partis confondus lors de la précédente législature. En d'autres termes les représentants citoyens c'est-à-dire nous, les conseillers généraux, avons réussi à nous mettre d'accord dans l'intérêt général de notre ville.

Aujourd'hui, ce postulat se voit remis en doute malgré la volonté encore une fois unanime des élus. N'oublions pas que plusieurs communes exemplaires ont déjà acquis ce système efficace. Je pense par exemple à la commune de la Gruyère qui est encore une fois un site touristique de renommée nationale.

À titre personnel et par-delà la situation au Covid-19, je constate qu'il y a toujours de l'argent pour d'innombrables projets et études mais que lorsque nous rassemblons les conseillers généraux derrière une idée pour le bien commun de notre cité, celles-ci se voient désuètes. Je vous remercie encore une fois de votre réponse et j'encourage vivement notre Conseil général à s'unir davantage dans notre démocratie législative merci.

VI- Crédits supplémentaires 11/2020 à 21/2020 : rapport de la commission de gestion

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous pouvons passer au point 6 de l'ordre du jour : Crédits supplémentaires 11/2020 à 21/2020. J'invite la rapporteure de la commission de gestion à nous faire part de la lecture des crédits supplémentaires et ou des commentaires y relatifs. Madame la conseillère Christelle Sierro Fardel, vous avez la parole.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La commission de gestion a pris connaissance et a revu les justifications des 11 crédits supplémentaires présentés par le Conseil communal, à savoir les crédits supplémentaires numéro 11 au crédit numéro 21. La commission de gestion a posé des questions sur les crédits supplémentaires numéro 11, 13, 17, 18 et 19. Par conséquent, les crédits supplémentaires numéro 12, 14, 15, 16, 20 et 21 n'appellent pas de commentaire particulier. La commission a obtenu des réponses à toutes les questions.

Je vous en donne un résumé. Concernant le crédit supplémentaire numéro 11 qui concerne le projet d'interprétation du paysage pour un montant brut de 75'000 francs, de 15'000 francs si on déduit les participations des partenaires. La commission a demandé quels étaient les éléments permettant de définir ce crédit supplémentaire comme dépense liée selon la nature de la dépense. La réponse reçue de la Ville était peu justifiée. Bien que nous comprenions parfaitement que le montant n'est pas significatif pour la Ville et que le projet a parfaitement lieu d'être, nous estimons que la réponse concernant la justification du caractère lié est trop peu détaillée. Le caractère lié d'une dépense pourrait être mieux justifié, en utilisant les cas prévus à l'article 68 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes.

Concernant le crédit supplémentaire numéro 13 qui concerne un dépassement de traitement pour le service médical scolaire pour un montant de 340'000 francs dû à l'absence de 5 thérapeutes qui ont dû être remplacés. La commission a demandé les causes des absences et si ces absences étaient liées à un engagement auprès du Canton pour le Covid-19, est-ce que ces prestations auraient dû être facturées au Canton ? La réponse reçue de la Ville est très claire : il s'agit d'absence pour cause de maladie et accidents et, par conséquent, ce montant ne peut pas être facturé au Canton.

Concernant le crédit supplémentaire 17 relatif à la réalisation de routes communales de 800'000 francs. Cette demande est justifiée par l'urgence des travaux, notamment suite à des intempéries. Pour ce crédit, la commission de gestion a ajouté la remarque suivante sur la demande : la justification du crédit supplémentaire paraît acceptable par la commission qui ne remet pas en cause le caractère urgent et la nécessité d'effectuer les travaux mentionnés. Cependant, la commission estime qu'elle aurait dû être avertie de l'ampleur des travaux à effectuer en amont et de leur incidence financière potentielle. Le crédit supplémentaire correspond à 72% du budget annuel de la rubrique.

Concernant le crédit supplémentaire 18 relatif à une augmentation de la consommation d'énergie pour un montant de 90'000 francs. La commission s'est étonnée de la mention chambre non étanche dans le justificatif. Plusieurs questions sont apparues. Les chambres de la step de Châteauneuf sont-elles étanches ? Dans la négative, quels travaux sont envisagés pour y remédier ? Quelles sont les coûts à prévoir ? Quelle est l'ampleur de la pollution de la nappe phréatique ? Auxquelles la Ville répond : les chambres évoquées dans notre justification se situent sur le réseau de canalisations des eaux usées et non aux steps. Ces dernières sont tout à fait étanches, même en cas de montée de la nappe phréatique. Cela aurait dû être précisé dans la justification du crédit supplémentaire et peut prêter à confusion.

Pour le crédit 19 qui concerne des pertes sur débiteurs liées à un contrat de sponsoring pour un montant de 85'000 francs, la justification mentionne la faillite de PowdAir en 2019. La commission s'est demandé pourquoi la perte n'a pas été totalement comptabilisée dès la connaissance de la faillite de cette société. Il est fait mention que la faillite a été prononcée en 2019, d'autant qu'un crédit supplémentaire de même nature en 2019 avait déjà été demandé. La Ville nous a répondu que dès qu'elle avait eu connaissance que les démarches liées à la faillite n'avaient pas abouti et que cette société était insolvable, le service des finances a actionné ce montant comme pertes sur débiteurs. Le crédit supplémentaire mentionné

dans la question concernait une autre compagnie aérienne étrangère elle aussi. Au terme du compte rendu de l'étude des crédits supplémentaires de la commission de gestion, je vous remercie pour votre attention. Je remercie également les services de la Ville ainsi que les conseillers municipaux pour leur précieuse collaboration.

VII- Développement de l'interpellation des Verts : "Liaison câblée"

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au point 7 : interpellation liaison câblée. Monsieur le conseiller Jean-Paul Mabillard, je vous laisse la parole.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. L'interpellation sur la liaison câblée déposée par le groupe des Verts au début de l'automne 2020 n'a pas pu être traitée dans les délais habituels. La surcharge de l'ordre du jour de certains plénums constitue la cause principale de ce retard. Depuis, selon l'expression consacrée, de l'eau a coulé sous les ponts. Pour cette raison, il semble intéressant de préciser ce soir de nouveaux éléments en lien direct avec cette interpellation.

Il convient de relever avant tout que la Confédération et le Canton ont transmis à nos autorités leur position provisoire sur ce projet. Ces deux institutions politiques ont manifesté un certain nombre de réserves. Pour l'office fédéral des transports, il est impératif que la liaison prévue débouche sur un quartier existant du côté des Mayens-de-l'Ours pour obtenir la reconnaissance de transports publics. Même si cela devait être le cas dans le futur, un financement potentiel de la Confédération ne pourra être obtenu qu'à partir de 2026, à travers le programme d'investissement pour les transports publics, le Prodes.

L'État du Valais, de son côté, a évalué l'ensemble des liaisons susceptibles de voir le jour prochainement dans notre canton. Pour ce faire, les responsables se sont basés sur 3 critères : l'efficacité, le dimensionnement et la gêne occasionnée. Suite à cette évaluation, l'autorité cantonale a établi un classement des différents projets. La liaison Sion-Mayens-de-l'Ours ne figure de loin pas parmi les meilleures ni les moins coûteuses. Au-delà de ces prises de position, comme signalé par l'interpellation, le financement du projet demeure problématique, le prix estimé de la liaison s'élève à 24 millions avec une marge d'erreur de plus ou moins 20%. Si cette liaison devait être retenue comme d'utilité publique, le 15% de la somme finale incomberait à notre commune. Dans le cas contraire, il s'agira de trouver des investisseurs privés. Quel va être l'effort fourni par ces nouveaux acteurs ? Vont-ils faire preuve de la même générosité financière que la Confédération associée à l'État du Valais ? Malgré l'optimisme dont a fait preuve notre Président dans le cadre d'un article de presse, rien n'est encore certain. Autre interrogation : qui va assurer l'entretien annuel de cette liaison câblée estimé à 830'000 francs par année ?

Les privés prêts à investir dans une telle infrastructure vont vraisemblablement demander un certain nombre de compensations, seront-elles acceptables pour notre commune ? Au-delà de ces nouveaux éléments et pour faire court, comme il m'a été demandé, pour le reste, je vous renvoie à l'interpellation. Les éléments évoqués étant nouveaux pour certains d'entre nous, c'est avec une certaine impatience que nous attendons ce soir les réponses apportées par l'autorité à l'interpellation déposée, il y a quelque temps déjà. Merci de votre attention.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. J'ai pris note de vos nouvelles questions mais comme je ne les ai pas eues, je ne peux pas apporter de nouvelles réponses. Je pense qu'il faut qu'on arrête aussi peut-être d'alimenter de manière continue. On vous a dit que l'on vous ferait une présentation le moment venu de l'entier du projet avec tous les éléments. Je me bornerai donc à répondre à votre interpellation avec les éléments qui m'étaient connus lors de son dépôt.

La zone touristique actuelle de l'ex-commune de Salins sera totalement revue par une redéfinition du plan d'affectation des zones, du règlement communal de construction et de la délimitation actuelle de la zone à bâtir qui ne correspond pas aux objectifs déjà présentés au Conseil général. Pour mémoire, il s'agit de garantir une zone à bâtir parfaitement délimitée et intégrée aux sites naturels et de réaliser un quartier vivant avec une majorité d'habitations primaires (zone mixte).

La loi sur l'aménagement du territoire convient de répartir judicieusement les lieux d'habitation et les lieux de travail et de les planifier en priorité sur des sites desservis de manière appropriée par les transports publics. C'était la question : pourquoi ouvrir de nouveaux lieux d'habitation ? La notion d'éloignement mentionné par l'interpellation doit être mise en perspective avec la qualité exceptionnelle offertes par la desserte en télécabine, 10 minutes et sans temps d'attente avec un accès au cœur de la ville et de ses services. Des quartiers comme Châteauneuf ou Bramois ne bénéficient pas de cette qualité de desserte. Le site est déjà occupé par des constructions. Des secteurs conséquents du site ont d'ores et déjà été profondément remaniés.

La planification proposée prévoit que la liaison câblée garantisse l'accès au quartier qui sera construit avec très peu de place pour le stationnement de voitures afin d'offrir une mobilité totalement durable. D'ailleurs, la liaison câblée est la condition sine qua non pour un développement bâti aux Mayens-de-l'Ours. Le concept propose par ailleurs de connecter les Mayens-de-l'Ours aux Collons à l'est et à Basse-Nendaz à l'ouest pour en faire un hub de mobilité, ce qui lui fera aussi bénéficier des services complémentaires se trouvant à proximité et notamment à Veysonnaz.

Concernant le programme projeté, on parle ici de 40'000 m² de surface brute de plancher, soit un chiffre de 20% inférieur à un projet comme Cour de gare où là on a 52'000 m² de surface brute de plancher utile et non d'un quartier bien sûr de la taille de Ronquoz 21. Les deux projets Mayens-de-l'Ours et Ronquoz 21 ne sont clairement pas comparables et, au demeurant, le projet Ronquoz 21 se concrétisera au terme de plusieurs décennies. Par ailleurs, les expertises ont démontré que ce type de quartier allait attirer une clientèle non seulement à l'échelle du Valais central, mais bien au-delà vu son positionnement de quartier durable et son emplacement exceptionnel.

Enfin, la Ville travaille actuellement à la délimitation de son périmètre d'urbanisation, fameux PU et elle entend bien entendu respecter les exigences cantonales en matière de dimensionnement de sa zone à bâtir. Concernant la reconnaissance comme transport régional voyageur fameux TRV, les analyses du service cantonal de la mobilité démontrent que le système fonctionnera déjà sans le nouveau quartier puisqu'il est question de réorganiser les lignes de bus et d'assurer une correspondance aux Mayens-de-l'Ours, tant vers les Collons que vers Veysonnaz et Basse-Nendaz. La nouvelle configuration télécabine + bus va permettre de réduire considérablement les temps de parcours pour les habitants et visiteurs du mi-coteau et permettre d'augmenter les parts modales en faveur des transports publics. En outre, la station se situera à moins de 5 minutes de Veysonnaz et de ses 600 habitants. Sur le plan financier, l'objectif de la Ville est bien d'obtenir la concession et l'autorisation de construire dans le cadre de TéléSion SA. La réalisation du projet pourra faire l'objet de partenariat avec des acteurs privés au regard de ces nombreux atouts, étant entendu que la reconnaissance comme TRV impliquerait une participation financière conséquente de la Confédération et du Canton tant à l'investissement qu'à l'exploitation.

Le Conseil municipal est convaincu que cette liaison sera un formidable instrument pour améliorer sensiblement la desserte du cône de Thyon pour ses habitants et offrir une alternative écologique et durable au transport touristique ou de loisirs, y compris pour les Sédunoises et Sédunois de la plaine. Les éventuelles participations financières de la Ville, dans la suite du projet, seront soumises au Conseil général à travers les budgets annuels et les crédits spéciaux, ce qui permettra au Conseil général de se pencher sur ces questions le moment venu et sur la base d'informations consolidées, une fois les décisions définitives de l'OFT prises et les réponses obtenues des partenaires publics et privés quant à leur participation au financement et à l'exploitation de cette installation. Voilà, j'espère avoir répondu à l'interpellation et concernant les questions complémentaires de Monsieur Mabillard, je vous l'ai dit, dès que nous aurons des réponses de tous les partenaires publics et privés qui ont été interpellés pour savoir s'ils entendent participer à l'investissement et au fonctionnement, le Conseil municipal prendra une position et viendra présenter ce projet devant ce plénum. Merci.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Mesdames et Messieurs, avant tout, je tiens à remercier Monsieur le Président pour les réponses apportées à cette interpellation sur la liaison câblée et à m'excuser de ne pas lui avoir transmis le questionnaire complémentaire présenté dans mon introduction. J'ajouterai que d'avoir reçu la réponse avant le plénum constitue un plus appréciable qui évite toute réaction à chaud.

J'aimerais tout d'abord faire un retour sur le futur quartier prévu au pied de la piste de l'Ours, principale pierre d'achoppement pour les Verts. Les arguments développés pour justifier sa construction n'écartent en rien l'impression qu'il sert essentiellement à justifier la mise en place de la liaison câblée et ainsi obtenir un financement étatique pour cette infrastructure. Préciser que le projet des Ronquoz se concrétisera au terme de plusieurs décennies montre bien, s'il en faut, qu'il n'y a pas urgence à planifier une nouvelle zone à bâtir au pied de la piste de l'Ours. Dans ce secteur des Ronquoz, nos autorités disposent d'une occasion unique de mettre en application les principes d'un véritable développement durable. On nous promet depuis un certain nombre de législatures un écoquartier, promesse renouvelée, par ailleurs, lors de la dernière candidature de la Ville aux JO. Les Ronquoz bien plus que le pied de la piste de l'Ours paraissent l'endroit idéal pour accueillir un tel projet.

On peut sans doute se réjouir du souci de nos autorités d'instaurer une mobilité durable dans le futur secteur des Mayens-de-l'Ours. Ne conviendrait-il pas en priorité de transférer cette préoccupation dans les quartiers actuels de notre cité ? Un énorme travail et des investissements doivent encore être entrepris pour éviter l'afflux d'automobiles qui s'efforcent de rejoindre le centre-ville durant la semaine et qui ne cessent de provoquer d'interminables bouchons aux heures de pointe. Les projets Agglo en lien avec la mobilité douce semblent pour l'instant ne pas suffire à contenir un tel phénomène.

Dans le même ordre d'idées, votre réponse met en exergue, Monsieur le Président, que des quartiers comme Châteauneuf ou Bramois ne bénéficient, pas à l'heure actuelle de la qualité de desserte que la liaison câblée offrira aux personnes qui s'installeront au pied de la piste de l'Ours. Dès lors, ne serait-il pas logique de viser en priorité une telle qualité de desserte pour ces régions périphériques avant de privilégier un quartier non encore sorti de terre ? Certaines réactions illustrent bien le besoin d'une partie de la population à ce niveau. Imaginons un seul instant ce qui pourrait être réalisé au niveau de la mobilité douce avec les 30 millions budgétisés pour la liaison câblée, même si la commune in fine ne devait investir qu'une partie de cette somme.

A part le nouveau quartier prévu, d'autres éléments contenus dans la réponse à l'interpellation sont sujets à discussion. On peut douter, par exemple, que les nouvelles correspondances de bus planifiées par le service cantonal de la mobilité, la liaison transversale entre Basse-Nendaz et les Collons, entre autres, vont inciter les habitants de ces différents lieux à emprunter la liaison câblée à chaque fois qu'ils désirent rejoindre la plaine. La vocation de ce moyen de transport risque de demeurer essentiellement touristique, ce qui n'est pas un mal en soi, au moment où il est de plus en plus question de tourisme, quatre-saisons. N'en demeure pas moins que se pose la question du financement, financement sur lequel notre interpellation demandait des précisions. Comme vous le précisez dans votre réponse, Monsieur le Président, il est difficile de concevoir que notre cité assume seule un investissement de cet ordre sans l'apport de capitaux privés. Les investisseurs vont-ils se bousculer au portillon une fois le projet libéré de toute opposition ? Rien ne semble assuré pour l'instant. Le risque est grand qu'après l'aéroport, la liaison câblée constitue le nouveau gouffre qui impactera nos finances.

Pour conclure, je citerai le WWF qui, dans son opposition à la liaison câblée précise : « rien à l'heure actuelle, ne justifie l'ouverture d'une nouvelle zone à bâtir au milieu de la montagne ». Au contraire, la loi sur l'aménagement du territoire demande de lutter contre le mitage de ce dernier et de densifier vers l'intérieur de la ville pour justement préserver la nature et le paysage, de l'étalement du bâti. Suite à mon intervention, vous l'aurez compris, le projet de liaison câblée, tel qu'il est planifié actuellement, peine à convaincre le groupe des Verts siégeant au Conseil général. Nous attendons avec impatience la prochaine présentation prévue que vous nous avez assuré Monsieur le Président. Je vous remercie pour votre attention.

VIII- Développement et vote du postulat interpartis "Création d'hébergement touristique pour jeunes et hôtes de passage à prix abordable"

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons donc au point suivant, point 8 : postulat pour la création d'hébergement touristique pour jeunes et hôtes de passage à prix abordable.

J'invite la seule signataire encore présente dans ce Conseil à développer son postulat. Madame la conseillère Mireille Hofmann Jacquod, vous avez la parole.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. En préambule, comme l'a rappelé la Présidente, je me permets de vous faire part de quelques remarques. Tout d'abord, je suis à la fois surprise et flattée de me retrouver pour présenter ce postulat, seule signataire encore en place au Conseil général. Ce qui m'amène à ma deuxième remarque. Bien que déposé en février 2020 le sujet de ce postulat n'a probablement pas vraiment été discuté ni par les parties ni dans les nouvelles commissions. Aussi, je ferai de mon mieux pour défendre l'idée qu'avaient mes collègues et moi-même lors du dépôt de cette proposition d'étude. Enfin, il faut replacer cette demande dans un contexte culturel et sportif séduisant, dynamique et hors pandémie. La Ville de Sion, accueille, accueillait ou accueillera à nouveau de nombreux festivals et manifestations culturelles et sportives, d'importance régionale voire même internationale : Electroziles, concert à la Ferme-Asile, festival d'art de rue, festival d'art sacré, Guinness Irish festival, les concerts au Port-Franc, les riches heures de Valère, Schubertiades, Sion festival, Sion sous les Étoiles. On peut également y ajouter toutes les manifestations sportives : athlétisme, foot, natation, basket, skate, Cyclo sportive, triathlon jeune et j'en oublie, associations et clubs qui organisent régulièrement des concours, tournois et autres.

Dans l'organisation de ces rencontres, le logement est souvent problématique. L'offre en hôtel et infrastructures touristiques est suffisante pour des particuliers. Or, les organisateurs d'événements ont souvent à faire à des jeunes qu'il faut loger à moindre frais. Des solutions existent : l'auberge de jeunesse, 82 lits, smallville, campus étudiant, donc résidence pour étudiants qui laisse quelques appartements en vacance pour des logements, des appartements pour d'autres personnes, camping des îles, ranch des Maragnénaz et puis on peut aussi loger sur le coteau. Ces lieux ne suffisent plus à la demande et le logement chez l'habitant n'est pas toujours réalisable.

Aussi ce postulat ne demande pas à la commune de s'occuper de nouveaux logements ou d'en être responsable mais en tant que commune hôte de nombreuses manifestations et afin d'apporter une offre adéquate ajoutant aussi une plus-value évidente à l'attractivité touristique et économique de la région, ce postulat demande d'étudier la capacité d'hébergement pour les hôtes de passage sur la commune de Sion, de recueillir des données auprès des milieux associatifs et des lieux culturels concernant le besoin de logements, des artistes ou des sportifs en ville, étude qui avait été entreprise en 2018, semble-t-il, et d'analyser la possibilité de créer de nouvelles places d'hébergement touristique à prix abordable sur la commune. D'avance, je vous remercie pour votre accueil favorable à ce postulat.

Reist Martin, Conseiller général, UDC. Avant de se prononcer, le groupe UDC a besoin de quelques éclaircissements sur un objet, je me permets donc d'interpeller la Municipalité sur l'auberge de jeunesse actuelle. Le groupe UDC souhaite connaître la vision de la Ville sur l'avenir de l'auberge de jeunesse de Sion. S'il est possible de redéfinir son rôle actuel et futur. Nous attendons donc une réponse au postulat qui va dans ce sens. Le groupe UDC votera oui si la Ville apporte une vision à cette interrogation. J'ajoute bien évidemment que tout ce qui a trait à l'initiative privée ne doit pas être pris en charge par la Ville.

Nous tenons aussi à rappeler que les abris PC n'ont aucune vocation à devenir des dortoirs conceptuels ou des squats culturels et que l'état fédéral bien ordonné connaît la nécessité spécifique de ceux-ci. De plus, nous soulignons aussi que nos campings offrent des solutions abordables dans bien des cas. Merci.

Bernhard Michaël, Conseiller général, PDC. Les activités culturelles et sportives sur le territoire de notre commune sont très nombreuses, comme l'a mentionné ma collègue Madame Hofmann Jacquod. L'organisation de festivals, de concerts, de tournois ou autres concours engendre inévitablement un besoin en logements. L'ambition de faire de Sion, la capitale suisse des Alpes et la volonté de développer un tourisme quatre-saisons devrait accroître à l'avenir le besoin en logements.

Le postulat qui nous est soumis ce soir se concentre particulièrement sur l'hébergement pour jeunes à prix abordable. Il demande d'étudier la capacité actuelle, la demande et la possibilité de créer ce type de logement. Le troisième point de ce postulat, soit la possibilité de créer de nouvelles places

d'hébergement, suscite quelques interrogations. Est-il du ressort de la collectivité publique de créer des logements ? La question mérite d'être posée et nécessitera le cas échéant, de plus amples discussions. Nous voyons par contre, la Ville dans un rôle fédérateur permettant de rapprocher les hébergeurs des visiteurs.

Pour atteindre notamment cet objectif, il est primordial que la Ville connaisse l'offre déjà existante et la demande effective en logements à prix raisonnable. A ce titre, le postulat pourrait donner une impulsion dans la bonne direction. Concernant la possibilité de construire de nouveaux logements, il faut rappeler que ce postulat ne demande qu'une étude de faisabilité et non pas leur construction. Pour toutes ces raisons, le groupe PDC soutient ce postulat et vous invite à faire de même. Merci.

Georges Bérénice, Conseillère générale, PS. Le postulat dont nous parlons maintenant le dit très justement : la Ville de Sion possède un nombre très faible de logements destinés à l'accueil de jeunes. L'inventaire est facile à faire et a été fait par Madame Hofmann Jacquod, une auberge de jeunesse pouvant accueillir 82 personnes mais restant portes closes tout l'hiver, des abris PC, solution dont le confort peut interroger, des cabanes et emplacements de camping et tout prochainement un village de surfers au camping TCS, Smallville et ranch des Maragnénaz. C'est peu et cette situation provoque sans aucun doute une perte d'attractivité de la Ville auprès des jeunes visiteurs. Il est ainsi impossible d'organiser un quelconque événement. A titre d'exemple, c'est à Crans-Montana que se sont rassemblés les parlements de jeunes de Suisse en 2019, bénéficiant ainsi des services d'une auberge de jeunesse fraîchement rénovée et ce à prix abordable. Conséquence 140 jeunes parlementaires ont découvert le Haut-Plateau plutôt que notre cité.

Le faible nombre de lieux d'hébergement à prix abordable fait aussi de Sion un lieu de passage dont les diverses curiosités touristiques sont négligées par manque de temps, alors même que la diversité de l'offre pourrait occuper un séjour de plusieurs jours.

De plus, l'inventaire effectué plus haut met en évidence un problème de taille : l'hébergement hivernal est quasi-inexistant. A une époque où l'on parle de liaisons plaine/montagne et où le Magic Pass promeut les séjours multi-destinations, il est évident que Sion aurait une carte à jouer dans l'accueil des jeunes amateurs de sports d'hiver. Ainsi, il semble nécessaire de se saisir de cette problématique. Raison pour laquelle, le groupe PS vous recommande de soutenir ce postulat.

Pellissier Valentin, Conseiller général, PLR. Je m'adresse ce soir, au nom du groupe PLR Sion pour communiquer notre position quant au postulat concernant les hébergements touristiques à bas-prix.

Il est évident que pour prétendre au titre de capitale suisse des Alpes, nous nous devons de pouvoir accueillir convenablement les voyageurs à petit budget. Le PLR constate que la seule auberge de jeunesse sédunoise est fermée de novembre à mars. Pourtant notre commune est active durant la saison d'hiver. Nous accueillons notamment le marché de Noël et le carnaval. La commune de Sion étant active toute l'année, il nous semble essentiel que les infrastructures d'accueil le soient aussi. Nous soutenons le Conseil municipal qui traite actuellement ce sujet et nous estimons la réflexion adéquate par rapport aux différentes activités existants à Sion. L'organisation d'événements culturels ou sportifs est trop souvent confrontée à une offre lacunaire d'hébergement.

En tant que jeune aimant voyagé, j'admets que le prix du logement est un élément crucial concernant le choix de la destination. Il est donc nécessaire non seulement d'augmenter l'offre d'hébergement pour les jeunes et hôtes de passage à Sion mais aussi de maintenir des prix abordables. À titre de comparaison, on a les mêmes tarifs pour l'auberge de jeunesse sédunoise que celle que l'on retrouve à Saas-Fée et à Zermatt, ce qui n'est pas normal au vu de notre attrait touristique. Pour ces différentes raisons, le groupe PLR soutient le projet d'étude à cette question, accepte le postulat et encourage son application.

Mirailles Christian, Conseiller général, Les Verts. Le groupe des Verts soutient naturellement le postulat pour la création d'hébergement touristique pour jeunes et hôtes de passage à prix abordable. La Ville de Sion a clairement fait part de ses ambitions de devenir une véritable capitale régionale et

elle en a les atouts : des musées, des sites historiques uniques, un cadre naturel exceptionnel et une situation centrale pour toutes celles et ceux qui souhaitent découvrir notre région.

Récemment, l'attrait de notre ville a d'ailleurs été relevé dans deux émissions diffusées par la télévision française et cela nous a rappelé la richesse de notre patrimoine. Il est donc tout naturel de développer notre capacité d'hébergement touristique et pour cela une réflexion globale est nécessaire. Les Verts souhaitent en particulier que cette réflexion prenne en compte le succès grandissant de certaines formes d'hébergement, comme les camping-cars pour lesquels une aire de services serait bienvenue ou les bungalows dans les campings. Bien entendu, nous espérons que cette démarche s'inscrira dans l'optique du développement durable. Merci.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Je ne peux que conclure et vous remercier pour le soutien. Je crois qu'effectivement tout le monde comprend que dans le développement actuel de la Ville de Sion, de la commune, on a besoin d'avoir des logements pour tous et aussi d'avoir un peu plus de transparence par rapport à ces logements.

Les renseignements qui ont été trouvés viennent en fait des sites comme celui de l'office du tourisme de Sion, mais aussi Valais-Wallis promotion et on voit que les jeunes sont souvent envoyés sur le coteau dans les sites touristiques de montagne qui, eux, ne sont pas toujours favorables à ces groupes de jeunes qui doivent se déplacer. Je pense que tout le monde est conscient que l'on doit aller dans la bonne direction et puis trouver des logements sur place. Merci pour votre soutien.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Puisque j'ai été interpellé par le Conseiller général Reist sur la question de l'auberge de jeunesse, je vous donne volontiers quelques informations. Effectivement, ce que vous avez dit est correct. Aujourd'hui cette exploitation est uniquement ouverte durant les 6 mois d'été, pas d'exploitation hivernal et le Conseil municipal est tout à fait conscient qu'aujourd'hui, ce n'est plus adapté aux ambitions que vous soutenez. Je vous remercie encore de partager la vision que le Conseil municipal vous a présentée récemment.

Nous sommes arrivés à l'échéance du contrat. Donc, nous avons dénoncé ce contrat non pas pour ne plus avoir d'auberge de jeunesse mais pour forcer le dialogue avec les exploitants de l'auberge de jeunesse pour voir dans quelle mesure on pourrait imaginer une exploitation annuelle de cette auberge. C'est vrai qu'elle a une dimension, une taille qui n'est pas forcément critique en termes de rentabilité économique. C'est un autre problème que nous allons vraisemblablement traiter dans le cadre de l'aménagement de Ronquoz 21 pour voir si, à un certain moment, ce bâtiment ne doit pas être démolit et avec la reconstruction d'une infrastructure un petit peu plus grande, plus adaptée aux attentes. Voilà de manière très précise et très transparente, où nous en sommes aujourd'hui avec l'auberge de jeunesse.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons maintenant passer au vote de ce postulat. Les conseillères et conseillers qui acceptent appuient sur la touche verte, ceux qui refusent la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le postulat est donc accepté par 58 oui, 0 non et 0 abstention. Il est donc transmis à la Municipalité qui, conformément à notre règlement, a une année pour apporter une réponse.

IX- Développement et vote du postulat PDC "Mise en valeur durable des voies de grimpe situées sur la commune de Sion"

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons au point 9, le postulat pour la mise en valeur durable des voies de grimpe situées sur la commune de Sion. J'invite Monsieur le conseiller Christophe Duroux à nous présenter ce postulat.

Duroux Christophe, Conseiller général, PDC. Comme vous savez, la commune de Sion a, sur son site de belles piscines, quelques stades de foot, des pistes d'athlétisme, une patinoire, mais je pense

que beaucoup de personnes ne sont pas au courant qu'elle n'abrite pas moins de 160 voies de grimpe. Le présent postulat propose quelques objectifs : premièrement, faire connaître les voies existantes de façon efficace et moderne. Les voies ont bien souvent été ouvertes par des privés passés experts dans l'art de la grimpe en tête. De fait, il est important que la commune s'adjoigne leurs bons conseils, entende leurs attentes et réticences, leur octroie une juste reconnaissance via une plaque d'information, communications médias, site internet.

Point 2, encourager l'éventuelle ouverture de nouvelles voies. L'information faite au public concernant cette activité sportive durable et excellente pour la santé, peut prendre la forme de panneaux indicateurs aux abords des sites mais aussi plus largement sur les plans de la ville ainsi que sur le site internet de la commune.

Point 3, sécuriser les sites. Les sites en question sont sensibles par le milieu naturel qui les entoure aussi bien à Valère que dans les gorges de la Borgne mais aussi par l'environnement architectural et urbain autour des falaises de Valère. Il est donc indispensable de les préserver, des différentes dégradations possibles.

Point 4, La sécurisation optimale de ces lieux est évidemment souhaitable et nous souhaitons que la commune entreprenne les démarches nécessaires avec les acteurs concernés. Je vous remercie de votre attention. Je vous propose d'accepter ce postulat.

Crettenand Virginie, Conseillère générale, PS. Le groupe socialiste soutient le postulat que nous traitons maintenant, car il permet de faire connaître notre commune sur un plan sportif, culturel et touristique peu conventionnel et sans engendrer de grandes dépenses. En effet, en mettant en valeur les sites d'escalade de la commune de Sion, c'est-à-dire les sites situés au sud de la colline de Valère sous le Scex et Roches Brunnes ainsi que le secteur à l'entrée des gorges de la Borgne à Bramois, notre commune permet un tourisme doux pour les familles et les amoureux de l'escalade en milieu naturel et une mise en valeur de son environnement faune et flore très particulier. Il faut savoir que les sites de Valère et de la Borgne constituent des spots reconnus dans toute la Suisse par leur localisation en milieu naturel, très particulier, tout en étant au sein d'une ville ou proche de celle-ci. Par son climat très doux et ensoleillé, on peut y grimper toute l'année par le fait qu'il est à proximité aussi des transports publics et enfin, par le fait que ces voies d'escalade sont accessibles autant par des grimpeurs confirmés que débutants que pour des familles ou des groupes. La colline de Valère ainsi que celle de Tourbillon sont des espaces de nature exceptionnels et uniques en Suisse. Avec ses figuiers de barbarie et autres plantes grasses, faucons, crécerelles, hirondelles de rochers, abeilles sauvages et j'en passe, elles sont un lieu particulier à préserver mais également à faire connaître.

C'est en ce sens que le groupe socialiste souhaite que le postulat soit accepté. Il est important de mettre en valeur les sites d'escalade par un balisage et des informations coordonnées et une communication relayée par les différentes instances touristiques de la commune. Il est important de sécuriser et d'aménager les chemins d'accès et le pied des voies d'escalade, de les rendre conviviaux par la mise en place de bancs, de poubelles et par l'indication des toilettes publiques notamment.

Les sites d'escalade de Valère font l'objet d'une convention entre la Ville de Sion, le Canton du Valais, l'association plan vertical qui œuvre pour la mise en valeur des sites d'escalade en Valais et la section du club alpin de la Ville de Sion depuis maintenant 10 ans. Cette convention répertorie les trois inventaires fédéraux et la zone de protection dont font partie les sites de Valère et Tourbillon, à savoir :

1. l'inventaire fédéral du paysage

2. l'inventaire fédéral des prairies et pâturages secs de Suisse

3 l'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse qui sont soumis aux articles 6 et 18 de la loi sur la protection de la nature LPN et la zone de protection du plan d'affectation de zones de la commune de Sion.

Je vous donne un exemple concret de mise en pratique de cette convention. Actuellement, les deux sites d'escalade de Valère sont interdits d'escalade et cela depuis le 15 avril dernier jusqu'à la fin juin 2021 pour la protection de la nidification et de la flore. Cette durée est bien respectée par les grimpeurs. Cette convention ayant été rédigée le 7 mars 2011 par les acteurs précités, le groupe socialiste souhaiterait qu'elle se voie actualisée et rediscutée au vu de l'évolution de la pratique de l'escalade sur les sites de Valère et d'étendre la convention au site de la Borgne.

La convention va dans le sens dont le groupe socialiste souhaite que les sites d'escalade soient traités dans notre commune : trouver l'équilibre entre le respect des normes de protection de la nature, de sa faune, de sa flore et de la pratique de l'escalade, mettre en valeur notre patrimoine minéral, naturel, sportif et touristique. Pour toutes ces raisons, nous soutenons le postulat, comme déjà mentionné en préambule et en tant que professeur d'escalade et membre de plan vertical, du club alpin de Sion, je me tiens à disposition de la commune pour des renseignements supplémentaires. Je vous remercie de votre attention.

Genin Thierry, Conseiller général, Les Verts. Concernant ce postulat, le groupe des Verts le soutient pour plusieurs raisons. D'abord l'escalade est une belle activité sportive complète mélangeant force, coordination, courage, confiance, que j'ai d'ailleurs le plaisir d'enseigner. Deuxièmement, les personnes qui la pratiquent sont très sensibles au respect de l'environnement. Troisièmement, une convention existe sur le site de Valère, comme l'a dit Madame Crettenand, qui interdit toute activité de grimpe de mi-avril à fin juin, période de nidification des hirondelles de rochers et martinets noirs.

Quatrièmement, une meilleure visibilité et de meilleurs accès seraient un plus indéniable pour les utilisateurs. Cinquièmement, toutes les voies que ce soit dans les gorges de la Borgne ou à Valère ont été équipées par des bénévoles qu'il serait judicieux de soutenir. Enfin, en Suisse, les grimpeurs sont seuls responsables en cas d'accident.

Néanmoins, le groupe des Verts souhaiterait que suite à l'acceptation de ce postulat, qu'il n'y ait pas une prolifération de voies de grimpe et un développement anarchique des sites au détriment de la faune et de la flore. Je vous remercie de votre attention.

Lauener Georges, Conseiller général, UDC. C'est avec grand plaisir que le groupe UDC soutient ce postulat. Nous souhaitons simplement signaler que plus de 70% des 160 voies de grimpe citées concernent les différents secteurs le long de la Borgne à l'amont du vieux stand de tir et se situent donc sur les communes de Vex et de Mont-Noble. Merci.

Juillerat Olivier, Conseiller général, PLR. Je parle ici au nom du groupe PLR. Par ce postulat il s'agit de faire la promotion et de valoriser l'escalade. Mais en réalité, il s'agit surtout de donner plus de visibilité à des sites de grimpe et de les protéger. Valoriser ces différents sites qui sont des atouts touristiques indéniables pour notre belle Ville de Sion. Je ne suis pas un grand spécialiste mais le site exceptionnel de Bramois est connu et reconnu loin à la ronde. Qui peut se targuer de faire de l'escalade plein sud en extérieur en pleine de ville presque 12 mois par année ? Sion.

Pile poil, pour le tourisme quatre-saisons, avouons que cela a son charme. Une action qui met en lien le sport et le tourisme, le tourisme et le sport et même le patrimoine pour une ville vivante, sportive et dynamique, à n'en pas douter est un atout non négligeable pour notre capitale.

Questionnement. Est-ce que la Ville peut mandater l'office du tourisme pour faire cette promotion de manière moderne et intelligente ? La Ville de Sion a de nombreux atouts, attention à ne pas oublier l'ensemble des activités sportives, touristiques et culturelles. Pour ces raisons, nous soutiendrons ce postulat et je vous invite à en faire de même. Merci pour votre attention.

Duroux Christophe, Conseiller général, PDC. Je voudrais remercier tous les groupes pour le soutien. Je n'ai rien à rajouter. Merci beaucoup.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons donc maintenant passer au vote de ce postulat. Les conseillères et conseillers qui acceptent appuient sur la touche verte, ceux qui refusent la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le postulat est donc accepté par 58 oui, 0 non et 0 abstention.

X- Désignation du ou de la délégué.e à la PRVC

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au point 10 de la soirée : désignation du délégué ou de la déléguée à la PRVC.

Nous devons désigner pour cette législature à venir un.e délégué.e à la PRVC. J'invite donc les chef.fe.s de groupe à nous faire part des éventuelles candidatures à ce poste.

Crettenand Virginie, Conseillère générale, PS. Le groupe socialise présente Bérénice Georges. Je me permets de lui demander qu'elle se lève pour que les gens puissent la voir. Merci

Bérénice Georges a 24 ans et est Conseillère générale depuis le début de cette législature. Quand elle était enfant, elle souhaitait de tout cœur devenir policière et gardienne de chevaux. Aujourd'hui, elle est titulaire d'un bachelors en géographie et environnement et termine un master en étude du tourisme.

Les compétences dont elle pourrait faire usage en tant que déléguée à la PRVC, elle les tient particulièrement de son engagement dans les parlements de jeunes. Elle a en effet, été présidente du parlement de jeunes du Valais durant 2 années à l'issue desquelles elle a rejoint le comité de la fédération suisse des parlements des jeunes qu'elle copréside depuis peu. Son travail consiste ainsi à la prise de décisions stratégiques, le contrôle financier, l'établissement d'un budget et la réponse aux questions du personnel d'une fédération comptant plus de 50 employés. Votre soutien à la candidature de Bérénice Georges lui permettra ainsi d'utiliser ses compétences et cette expérience dans le cadre du mandat de déléguée à la PRVC et fera sans aucun doute plaisir à la petite Bérénice qui rêvait de devenir policière. Merci pour votre attention.

Siggen Patrick, Conseiller général, PDC. Le groupe PDC présente, Monsieur Stéphane Haefliger. Je lui passe volontiers la parole si c'est possible afin qu'il se présente.

Haefliger Stéphane, Conseiller général, PDC. Je me présente Stéphane Haefliger, 33 ans. Je viens du quartier de Platta. Professionnellement, je suis responsable des installations électriques dans une PME bien implantée à Sion, de plus de 80 personnes. Je suis marié et j'ai la chance d'avoir 2 merveilleux enfants de 5 ans et 3 ans. De par mes connaissances privées auprès de plusieurs employés de la PRVC, la proximité de cette dernière envers les citoyens Sédunoises et Sédunois, le fait aussi d'avoir de beaux enfants en bas-âge qui m'amènent à avoir une sensibilité intéressée tant sur les activités, la structure que sur le travail de la PRVC sur le terrain, je suis à disposition pour ce poste. Je me réfère aussi au rapport de Monsieur le Conseiller général Tavernier, présenté en plénum le 29 septembre 2020, de l'excellente mise en place de la PRVC par les diverses autorités communales ainsi que de l'importance de notre rôle dans l'assemblée des délégués.

Par ces différents points, préalablement énumérés, je souhaite me mettre à votre disposition, cher.ère.s collègues du Conseil général, pour le poste de délégué du Conseil général auprès de la police régional du Valais central. Merci.

Tavernier Jérôme, Conseiller général, PLR. J'aimerais passer la parole à Monsieur Fabien Kuchler, qui s'est déjà présenté lors du précédent plénum et qui est aussi très intéressé à reprendre ce poste de délégué à la PRVC.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Effectivement je ne vais pas refaire ma présentation que vous avez déjà entendue lors du précédent plénum. Juste pour vous dire que j'ai un intérêt très fort en

cette institution qu'est la PRVC. C'est vrai que c'est avec beaucoup d'intérêt que j'aimerais pouvoir me présenter. Je me mets à disposition mais évidemment, je respecterai la décision de ce plénum. Je vous remercie pour votre attention.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Conformément à notre règlement à l'article 28 alinéa 5, les élections se déroulent à bulletin secret. Dans ce cas, selon l'article 15 alinéa 4 lettre b, les chef.fe.s de groupe sont les scrutateurs.trices. Nous allons donc passer au vote à bulletin secret. Comme nous sommes en début de législature, j'en profite pour vous faire un rappel au passage sur quelques points de notre règlement. L'article 21 alinéa 1 lettre b : la majorité relative décide dans tous les cas, sauf lors du premier tour des élections pour lequel la majorité absolue est requise.

Nous aurons donc un premier tour à la majorité absolue, puis un éventuel deuxième tour à la majorité relative. Dans le calcul de la majorité absolue, l'article 21 alinéa 2 nous dit : les abstentions, les votes blancs et nuls ne sont pas pris en considération et l'alinéa 3 du même article, le président prend part au vote uniquement s'il y a égalité des suffrages lors d'un vote à main levée ou d'un vote électronique et dans le cas de vote à bulletin secret dans ce dernier cas, il ne départage pas en cas d'égalité. Je vais donc appeler 3 scrutateurs pour le vote : Monsieur le conseiller Patrick Siggen, Monsieur le conseiller Jérôme Tavernier et Monsieur le conseiller Jean-Paul Mabillard,

Je vais vous redonner le nom des trois candidats afin que tout soit clair : Monsieur Stéphane Haefliger pour le PDC, Monsieur Fabien Kuchler pour le PLR et Madame Bérénice Georges pour le PS.

Les résultats pour ce premier tour sont : bulletins distribués 59, bulletins rentrés 59, bulletins blancs 1, bulletins nuls 0, bulletins valables 58, majorité absolue 30. Ont obtenu des voix Madame Bérénice Georges 21, Monsieur Stéphane Haefliger 20, Monsieur Fabien Kuchler 17. Nous n'avons donc pas de majorité absolue. Donc il y a un deuxième tour à la majorité relative à moins que quelqu'un ne se retire. Monsieur le conseiller Fabien Kuchler, vous avez la parole.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Juste un petit mot : je voudrais quand même vous partager mon étonnement par rapport au nombre de candidatures. C'est vrai que pendant de nombreuses années, ce plénum a eu la volonté de participer dans les associations intercommunales et je trouve à titre personnel un petit peu dommage qu'il n'y ait eu pas plus de choix et c'est vrai que je me suis porté candidat par intérêt mais aussi pour offrir une certaine diversité mais évidemment qu'étant donné mon score, je souhaite bonne chance à nos deux autres candidats et je retire ma candidature.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Donc pour le deuxième tour nous aurons, Madame Bérénice Georges et Monsieur Stéphane Haefliger. Messieurs les scrutateurs, veuillez distribuer les bulletins.

Voici les résultats du deuxième tour : bulletins distribués 59, bulletins rentrés 59, bulletins blancs 3, bulletins nuls 0, bulletins valables 56. Madame Bérénice Georges a obtenu 22 voix, Monsieur Stéphane Haefliger 34. Est donc élu délégué à la PRVC Monsieur Stéphane Haefliger. Félicitations.

XI- Nomination de l'instance de révision des comptes pour la période législative 2021-2024, en application de l'art. 72 OFINCO, le Conseil Municipal unanime proposant la fiduciaire BDO SA, à Sion, par M. Loïc Rossé

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons au point 11 de la soirée : la nomination de l'instance de révision des comptes pour la période législative 2021-2024 en l'application de l'article 72 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo), le Conseil municipal unanime proposant la fiduciaire BDO SA à Sion par Monsieur Loïc Rossé. Je passe la parole à monsieur le Président.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Nous avons besoin d'un réviseur selon l'article 72 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo) et nous vous proposons à l'unanimité la fiduciaire BDO SA qui contrôle déjà nos comptes, qui les connaît.

Ce que l'on vous propose c'est un changement de réviseur, de temps en temps il faut un peu de sang neuf, il faut avoir un regard un petit peu plus acéré. Après deux périodes pendant lesquels Monsieur Bastien Forré de BDO a œuvré et on le remercie pour sa collaboration, nous proposons cette fois le réviseur, Monsieur Loïc Rossé, pour une période de 4 ans.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Etant donné qu'il n'y a pas de demande de parole, nous allons donc passer au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent appuient sur la touche verte, ceux qui refusent la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le Conseil général accepte par 55 oui, 0 non et 2 abstentions, la fiduciaire BDO SA à Sion par Monsieur Loïc Rossé. Merci.

XII- Informations de la Municipalité

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons au point 12 : Informations de la Municipalité. Monsieur le Président, vous avez la parole.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Quelques informations de la Municipalité : comme on se voit régulièrement, que nous avons des plénums d'information, je vais peut-être reprendre uniquement quelques points. Comme j'ai vu qu'il y avait passablement de questions, je pense que vous aurez lors de ces traitements, d'autres informations.

Je vais vous donner quelques informations concernant surtout le social, vous donner quelques chiffres. Vous avez vu aujourd'hui dans la presse que le Canton estimait que les éléments étaient sous contrôle. Du côté de la Ville, on monitore cela de manière assez fine. Chaque mois, chaque trimestre, le Conseil municipal a un petit retour sur l'aide sociale. Effectivement financièrement, il n'y a pas d'augmentation visible, des montants qui sont alloués à l'aide sociale, donc une certaine stabilité. On a quand même quelques signaux qui montrent que les choses bougent. On est souvent interpellé avec des sollicitations et des questions. On a quasiment plus 20% par rapport à l'année dernière de questions, de sollicitations qui sont apportées aux différents services. Concernant les dossiers d'aide sociale, nous avions à la fin mars 2020, 56 dossiers, on en a à fin mars 2021, 95 dont quasiment le double, pas uniquement pour des mesures d'aide sociale mais essentiellement pour des subventions pour les caisses maladie et puis ce qui nous inquiète un petit peu plus, et je pense que c'est un des effets du Covid, ce sont les placements de mineurs. On a quasiment 3 fois, 3 fois et demie plus de placement de mineurs, sans détail, donc il y a quand même quelques signaux qui montrent que du côté de la précarité ou de situations sociales particulières, les choses évoluent.

Je reste dans les affaires sociales, dans le domaine de la petite enfance, vous savez que nous avons avec la commune de Saint-Léonard des accords pour l'UAPE et, aujourd'hui, malheureusement ces accords ont été dénoncés parce qu'il n'y a plus suffisamment de places, on n'est plus aux normes. Donc on reviendra vers vous avec un crédit supplémentaire dans les prochaines semaines pour pouvoir, sous l'école d'Uvrier, créer une UAPE digne de ce nom pour 40 à 60 enfants. Vous savez qu'aujourd'hui, le Conseil municipal souhaite vraiment domicilier ces UAPE dans les différents centres scolaires et ce sera l'occasion de vous présenter un projet. Je remercie d'ores et déjà les services et mes collègues qui ont travaillé dans une certaine urgence pour permettre, à la rentrée scolaire, d'accueillir nos chères têtes blondes du côté d'Uvrier,

Dans le domaine de l'énergie, une bonne nouvelle, le Conseil d'État a homologué notre règlement sur le CAD : l'obligation de se raccorder et les modifications du PAZ et RCCZ. Autre bonne nouvelle financière : nous avons pu signer et encaisser le montant de la vente du bâtiment de Crans-Montana de 7,5 millions.

En ce qui concerne la Planta et bien vous avez pu voir dans la presse que le service parcs et jardins a fait preuve de créativité et veut véritablement mettre la main, je dirai dans la terre pour réaliser un projet qui s'appelle Atoll. C'est un aménagement éphémère comme on l'avait fait l'année dernière. Il ne préfigure pas forcément le futur de cette place mais va permettre à notre population de pouvoir se sustenter, s'arrêter sur la place de la Planta et pouvoir profiter de l'ombrage d'arbres. Je vous rappelle que ce sont toujours des investissements qui sont faits pour un usage futur, donc les arbres sont mis en pots dans ces infrastructures mais pour être replantés après de manière définitive, notamment du côté de la rue de la Blancherie. Et puis, vous pourrez découvrir aussi un jeu, un aménagement qui lui ira trouver sa place dans le cadre du futur agrandissement de l'école de Champsec.

Les premiers échos des navettes autonomes à la demande, du côté d'Uvrier, sont positifs. Nous avons fait quelques sondages du côté de CarPostal également. Les retours qui nous ont été donnés, vont dans le bon sens. On fera bien sûr un bilan en fin d'expérience.

Du côté des sports, le cyclisme a toujours la cote. Le 1^{er} mai vous allez avoir le tour de Romandie qui va venir sur notre territoire communal avec pour la première fois, on l'espère si les conditions climatiques le permettent, la course Sion-Thyon 2000. On essaie aussi à vélo de joindre la plaine et la montagne. C'est un parcours qui est très exigeant et qui pourrait devenir assez mythique et représenter une classique du vélo de route. Et puis pour celles et ceux qui ne souhaitent pas se confronter aux meilleurs, on aura le 25 et le 26 septembre prochain, un festival Eroica de vélos d'antan avec des parcours gourmands pour celles et ceux qui ont besoin de reprendre des forces après quelques kilomètres à vélo.

En ce qui concerne la partie musicale, les dossiers, que ce soit le pôle musique, la salle de congrès/concert, avancent. On est en train de régler avec le Canton les différentes modalités pour la mise à disposition du pôle de musique et puis surtout quand on va pouvoir commencer les travaux. Il faut déjà que les étudiants puissent rejoindre le sud de la gare mais là les choses avancent du bon côté. Le conseil de fondation de la salle de concerts et congrès s'est réuni plusieurs fois. Vous savez, aujourd'hui, que les travaux de Cour de gare ont commencé. Je crois qu'il y a une question sur la pollution, je ne vais pas y répondre maintenant mais il y a effectivement quelques mois de retard, on parle de 3 à 4 mois mais le cahier des charges, je dirai, les obligations qui sont faites aux différents partenaires sont maintenues et nous espérons vraiment que, au plus tard en septembre 2024, cette salle soit livrée. Nous sommes en train de réfléchir maintenant sur les modalités d'exploitation de cette salle, savoir si c'est la fondation qui exploite, si ce sont des partenaires tiers, savoir comment on collabore avec le campus Energypolis, avec les autres partenaires culturels et académiques de la Ville parce que c'est un enjeu important.

On passe au tir avec Pra Bardy. Effectivement, du côté d'Aproz on vous a tenu régulièrement au courant des difficultés que nous avons avec une augmentation très sensible des tirs. Donc les décisions ont été prises par la Confédération, par le Canton de construire une halle de tir couverte sur le site des casernes pour les tirs à courtes distances qui devrait diminuer de quasiment trois quarts le nombre de coups tirés sur Pra Bardy. Le Grand Conseil, lors de sa session de juin 2021 va traiter cet objet. Le début des travaux est prévu en été 2022. Vous voyez que les choses avancent du côté de la Confédération. Les commissions de sécurité ont validé aussi les crédits d'engagement pour ce financement.

En ce qui concerne notre ambition de capitale suisse des Alpes et d'évolution du tissu communal, vous avez été nantis des projets ou des approches qui ont été faites à la Ville de Sion par les communes de Veysonnaz et de Mont-Noble pour étudier un processus de fusion. Le Conseil municipal a mis en place un Copil et nous sommes en train de travailler sur deux étapes. Une première étape va être d'analyser vraiment d'un point de vue stratégique que ces fusions font sens et qu'elles vont dans l'esprit de cette ambition, de ce fil rouge de Sion capitale suisse des Alpes. Nous espérons que pour la fin de l'année 2021, nous ayons ces éléments. Après, il y aurait une phase beaucoup plus opérationnelle et participative et c'est là peut-être que nous reviendrons vers vous pour voir comment on peut définir les modalités de cette participation pour que, au plus tard au 30 juin 2023, les rapports soient faits, et que les populations des communes concernées puissent voter sur leur intention de se rapprocher les unes des autres. Il faut savoir que l'on a à peu près une année pour que le processus cantonal se mette en

place avec in fine une décision du Grand Conseil. C'est lui qui va donner le feu vert pour que l'entrée en vigueur se passe au 1er janvier 2025, ce qui est la volonté des trois communes en l'état.

En ce qui concerne la Planta, cette fois sur une note peut-être un petit peu plus tumultueuse. Vous avez vu les événements qui se sont déroulés, je ne veux pas revenir là-dessus. Je crois que la presse s'est suffisamment étendue. Sachez simplement que du côté de la Ville, et bien nous avons remis en activité un dispositif que nous avons déjà activé il y a quelques un petit peu plus tumultueux années, avec du barriérage, avec de la présence de police, avec la présence d'agents de sécurité. L'objectif est vraiment de contrôler que l'état d'esprit reste bon enfant, ce qui a toujours été le cas jusqu'à ce fameux jeudi avant Pâques qui a été un peu chahuté en Ville de Sion.

Dans le domaine de l'innovation, il y a le projet de Climathon qui va se dérouler en fin de semaine à Sion. Je sais que l'année passée certains d'entre vous s'étaient inscrits pour ce Climathon. Vous savez on se met au vert pendant 24 heures et on réfléchit à des thématiques. La thématique de cette année, un des challenges de cette année, c'est Sion-Sierre, développer une agglomération durable et neutre en carbone en 2050. S'il y a des personnes qui s'intéressent à participer à ce Climathon, vous allez sur Climathon, soit sur les réseaux sociaux, soit sur le site internet et vous pourrez vous inscrire. Je suis volontiers à votre disposition pour pouvoir également vous accompagner.

Lors du dernier plénum, on avait parlé des possibilités de développement de l'aéroport, notamment par la valorisation de la technologie, de la recherche académique, de tout ce qui se passe sur ce campus. Un communiqué de presse nous apprend que H55 va collaborer vraiment avec des poids lourds de l'aviation mondiale, que ce soit en transport de personnes, hydravion avec une grosse société nord-américaine, canadienne et puis quelqu'un qui fabrique des moteurs pour vraiment développer le premier avion commercial électrique mondial qui pourrait voler soit en Amérique du Nord, soit éventuellement chez nous. Donc on voit que H55 est véritablement une société innovante qui développe les batteries du futur pour l'aviation du futur électrique et que les choix qui ont été pris par la Ville, par le Canton de soutenir cette société qui a réussi à lever des fonds importants encore ces derniers temps, vont dans le bon sens.

XIII- Divers – a) Questions

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au point 13, les divers. Nous commençons par les questions écrites. En ce qui concerne les questions écrites de ce soir, il y en a 14. Nous ne nous sommes pas réunis avec le bureau élargi depuis le 16 mars. Je leur ai donc demandé leur avis par mail concernant la lecture des questions au plénum. Les retours ont donné les résultats suivants : 5 non, 2 oui, une abstention. Donc ce soir nous allons procéder comme durant la dernière législature, on ne lira pas les questions. Par contre, je propose qu'au prochain bureau élargi, nous nous penchions sur la question et que nous nous mettions d'accord et que nous vous donnions une réponse, madame la conseillère Brigitte Pfister.

Donc voilà, je vous rappelle cependant qu'il est de notre intérêt et de notre travail d'aller sur l'extranet, notamment lire les questions et les rapports avant nos plénums.

Donc, nous allons commencer la soirée avec la question concernant Alaïa Bay écrite par Monsieur le conseiller Thierry Genin :

En mai prochain, le centre Alaïa Bay à la route d'Aproz-Sion ouvrira officiellement ses portes. Avec ses 8300 m², cette immense structure au milieu du domaine de détente des Îles de la Bourgeoisie inquiète le groupe des Verts pour les raisons suivantes :

La pollution lumineuse.

Entouré par de gigantesques mâts lumineux, le centre Alaïa Bay n'a pas encore été mis en service que nous avons déjà été interpellés par plusieurs personnes surprises par l'intensité lumineuse qu'il génère. Rappelons à ce propos que le groupe des Verts avait, lors de la dernière législature, déposé un postulat demandant à la commune d'effectuer un état des lieux sur la pollution lumineuse et de prendre des

mesures afin de combattre ce phénomène nuisible à notre santé et notre environnement. Suite au refus de ce postulat, nos autorités nous avaient assurés que tout était mis en œuvre afin d'atténuer ce type de pollution sur notre territoire. L'éclairage prévu pour le centre Alaïa semble infirmer un tel optimisme et génère les questions suivantes :

- La commune va-t-elle autoriser des ouvertures nocturnes de ce centre ? A quelles conditions et à quels intervalles ?
- Existe-t-il des normes d'éclairage sur le plan communal ? Le centre Alaïa les respecte-t-il ?
- La contribution du type d'éclairage à la pollution lumineuse va-t-elle être évaluée par nos autorités ?

Les conséquences sonores.

Il est fort probable que pour satisfaire le côté fun et ludique, les surfeurs pourront bénéficier d'un accompagnement musical soutenu. Cette manifestation sonore va venir s'ajouter aux 1'200'000 coups de feu annuels tirés à partir du centre militaire de Pra Bardy. On ne peut dès lors que s'inquiéter de l'augmentation des nuisances acoustiques que vont subir les habitants d'Aproz et les nombreux utilisateurs du domaine des Îles si apprécié de la population sédunoise.

- Existe-t-il une législation concernant la pollution sonore sur notre commune ?
- La commune a-t-elle autorisé le centre Alaïa à diffuser un accompagnement musical lors des heures d'ouverture (y compris en nocturne) ? A quelles conditions ?
- Comment nos autorités comptent-elles préserver la quiétude des Sédunois fréquentant le site des îles ?

Autres aspects interpellant.

Au-delà des pollutions lumineuses et sonores cette nouvelle infrastructure suscite les inquiétudes suivantes :

- Quelle est l'origine de l'eau que contiendra le bassin ? Quel type de gestion sera mise en place à ce niveau ?
 - Le centre bénéficie-t-il d'une dérogation communale pour son approvisionnement en eau ?
 - Que devient l'eau traitée ? Où sera-t-elle rejetée et en quelle quantité ?
- Enfin, sur demande, les clients du centre pourront être filmés à partir d'un drone.
- Quelles sont les règles auxquelles seront soumis les exploitants à ce niveau ?

En conclusion, quelles que soient les réponses apportées à nos questions, nous nous interrogeons sur les raisons qui ont poussé nos autorités à autoriser la construction d'une structure aussi énergivore. Même si on nous rétorque qu'un tel projet pourrait s'intégrer au développement d'un tourisme 4 saisons, l'augmentation du transport routier, l'utilisation de l'eau, la consommation d'énergie, les pollutions sonore et lumineuse, la bétonisation de la plaine du Rhône qu'il génère vont à l'encontre d'une politique environnementale cohérente.

Schmid Carole, Conseillère municipale, PDC. Donc je vais répondre à la question qui a été posée par le Conseiller général Monsieur Genin, concernant Alaïa Bay. Cette question comporte différents volets : le premier qui concerne la pollution lumineuse.

La pollution lumineuse se définit comme un excès, soit quantitatif (source lumineuse d'intensité exagérée par rapport aux besoins d'éclairage) soit qualitative (flux lumineux multidirectionnel inadapté). L'essentiel de la pollution lumineuse est créé par l'éclairage public, qui fait l'objet d'études détaillées, par le service Urbanisme et Mobilité de la Ville et par OIKEN, afin de réduire cette nuisance au maximum. On ne peut cependant pas parler de pollution lumineuse pour l'éclairage artificiel requis pour les différents usages spécifiques, tels que les terrains de sport extérieurs. Il est cependant nécessaire que ces installations d'éclairage soient dimensionnées et utilisées à bon escient. En l'occurrence, l'installation devra répondre aux normes usuelles en matière d'éclairage dans les installations sportives, aussi bien pour le confort des usagers que pour les nuisances occasionnées au voisinage. Un complément d'enquête publique sera demandé concernant les mâts d'éclairage, ce qui permettra de faire le point sur la réglementation en vigueur et sur son application dans le cadre de l'installation qui a été réalisée.

Le deuxième volet comporte les conséquences sonores en matière de protection contre le bruit. Il n'y a pas de réglementation au niveau communal. Ce sont les valeurs de l'OPB, c'est-à-dire de l'ordonnance sur la protection contre le bruit qui s'appliquent. Le secteur en question est classé en degré de sensibilité 3. Pour le surplus, la présence d'accompagnement musical ou d'autres interpellations sonores, devront être clarifiées dans le cadre d'une convention d'exploitation.

Le troisième volet concerne donc cette convention d'exploitation. Le règlement de police applicable au niveau communal ne traite que des établissements publics soumis à la LHR ainsi que des manifestations. La Ville devra donc préciser les conditions d'exploitation souhaitées par Alaïa, ceci en regard des nuisances évoquées ci-dessus et aussi du cadre légal applicable en matière d'environnement. A l'issue de la présente phase d'essai, l'exploitant communiquera ces demandes formelles, celles-ci n'étant pas du ressort de la législation sur les constructions.

Les autres aspects qui ont été évoqués concernant en particulier l'eau. Le bassin Alaïa est d'une capacité de 13'000 m³. Il est soumis globalement aux mêmes règles que les piscines publiques. L'eau n'est pas chauffée et le bassin fonctionne en circuit fermé avec les mesures sanitaires et d'hygiène adéquates. Il est initialement rempli avec de l'eau du réseau, puis seule est ajoutée la compensation de l'eau évaporée. Le bassin est vidangé à hauteur d'un tiers, une fois par année pour les contrôles et l'entretien en conformité toujours avec les normes environnementales du service cantonal qui est compétent.

Le chauffage des bâtiments et l'eau sanitaire est assuré par une Pac air-eau avec un appoint de gaz pour les périodes de très basses températures, c'est une solution courante. L'apport d'énergie non renouvelable est composé par des panneaux solaires photovoltaïques qui correspondent à un 5ème de la surface des panneaux installés. Les 4/5èmes de cette surface sont utilisés pour l'exploitation du bâtiment ou, le cas échéant, renvoyés dans le réseau électrique. La consommation de l'installation à vague correspond à celle d'un télésiège de 4 à 6 places.

En ce qui concerne l'usage des drones, celui-ci est soumis aux prescriptions de l'OFAC à cause de la proximité de l'aéroport et aux principes généraux de la loi sur la protection des données. Voilà merci.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons à la question numéro 2 : patinoire de l'Ancien-Stand, rapport Opam déposée par Monsieur le conseiller Christophe Sierro.

Monsieur le Président, Madame la Conseillère en charge des Sports

A la question écrite traitée lors du plénum du 16 décembre 2019, vous avez répondu que nous ne pouvions avoir accès aux conclusions du rapport OPAM (Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs) concernant la patinoire de l'Ancien-Stand, car elles n'étaient pas définitives.

Relancée lors du plénum du 25 février 2020 par mon collègue M. Charles-André Rey, vous nous avez assurés que vous seriez bientôt à même de nous fournir des informations plus précises.

Etes-vous actuellement en mesure de nous transmettre une copie du rapport de l'OPAM et de nous en résumer les conclusions ?

Comme l'OPAM a pour but « de protéger la population et l'environnement des graves dommages résultant d'accidents majeurs », il sous semble légitime que les représentants de la population sédunoise ici présents soient au courant des risques encourus par cette dernière en cas d'accident à la patinoire de l'Ancien-Stand, située à proximité d'autres installations sportives et d'un collège.

Pardo Nadine, Conseillère municipale, PLR. Monsieur Sierro, nous sommes en mesure de répondre à cette question avec l'aide du présent rapport succinct du département de la santé, des affaires sociales et de la culture, service de protection des travailleurs et des relations au travail, inspection cantonale du travail qui est daté du 6 avril 2020. Ce rapport a été remis en annexe à la réponse.

A toutes fins de transparence et d'exhaustivité, il est joint à cette réponse puisqu'il résume adéquatement les conclusions du rapport final et le processus des travaux en cours qui prévoit notamment, comme indiqué dans ledit rapport que toutes les mesures de sécurité et leur mise en place seront vérifiées et suivies selon protocole et avancement du chantier. A la demande du service cantonal concerné, ledit rapport est à usage interne du Conseil municipal et du Conseil général strictement. J'espère avoir répondu merci.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons à la question numéro 3 qui concerne l'aménagement de la Borgne et le chauffage à distance déposée par Madame Nathalie Pitteloud Rey.

Il y a une quinzaine d'années, une étude intitulée : « Aménagement de la Borgne à Bramois, concept de protection et de revitalisation », a été réalisée à la demande de la commune de Sion. Trop de divergences et de désaccords entre les différents acteurs impactés par ce projet ont mis à mal la réalisation de l'aménagement de cette rivière et le dossier est resté sans suite.

Selon les dernières informations obtenues par la Ville, le projet va être réactualisé et fera l'objet d'une nouvelle étude.

Comme la première n'a pas été retenue, serait-il envisageable que les mandataires ainsi que toutes les personnes concernées par le futur aménagement (agriculteurs, riverains, associations de protection de la nature...) travaillent ensemble ? Une démarche participative permettrait ainsi d'éviter des oppositions qui retarderaient passablement la mise en œuvre du projet.

Concernant le passage du CAD, le groupe des Verts a quelques interrogations :

Selon nos informations, le passage du CAD devrait enjamber la Borgne sous une passerelle de mobilité douce. Pour assurer la sécurité du site en cas de crue, les berges devraient être relevées par rapport à la situation actuelle de 1.20 mètres en rive gauche et de 1.70 mètres en rive droite. Cet ouvrage créerait un goulet d'étranglement et compromettrait la possibilité d'un aménagement du cours d'eau dans cette zone propice à un élargissement.

Une passerelle de mobilité douce reste toutefois attrayante, et nous ne pouvons que plébisciter ce genre d'ouvrage. Elle devrait néanmoins être intégrée dans le projet global de sécurisation et de revitalisation de la rivière et pourrait ainsi se situer dans une zone où il n'est pas prévu d'élargissement.

Afin de ne pas nuire au projet d'aménagement en cours, il semble plus que judicieux de prévoir l'enfouissement des conduites sous la rivière. Cette option va permettre de choisir un emplacement pour la passerelle en parfaite cohérence avec un futur élargissement de la Borgne. Les Verts désirent donc savoir dans quelle mesure nos autorités partagent ce point de vue. Si ce n'est pas le cas quels sont les arguments qui les poussent à vouloir à tout prix prévoir un passage aérien pour le CAD ? La revitalisation de la Borgne ne constituerait-elle pas un enjeu environnemental important à leurs yeux ?

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. S'agissant de l'aménagement de la Borgne, il convient de préciser que l'établissement d'un nouveau projet répondant aux critères réglementaires actuels nécessiterait un délai de mise en œuvre d'environ 5 à 10 ans. Il s'agirait d'études et de travaux de grande ampleur soumis à l'approbation des autorités cantonales et fédérales. À titre de comparaison, ces travaux seraient similaires à ceux entrepris actuellement dans le cadre de la sécurisation et de la revitalisation de la Morge. Travaux dont le coût brut, hors subventions, s'élève environ à 18 millions de francs pour un délai de réalisation de 5 à 8 ans. Afin de satisfaire aux critères de subventionnement fixés par la Confédération, une démarche participative doit être conduite. Nous l'avons expérimenté dans le cadre du projet de la Morge, évoqué à l'instant. Il n'y aurait donc aucun obstacle, comme vous le proposez dans votre question pour que cette démarche participative soit également conduite, le cas échéant, dans le cadre du projet de sécurisation et de revitalisation de la Borgne. Il sied toutefois de relever qu'une démarche participative n'excluait malheureusement pas les oppositions tant les intérêts et les points de vue des uns et des autres sont divergents.

S'agissant du chauffage à distance, nous vous rappelons que le tracé initial qui longeait l'autoroute a dû être abandonné pour des raisons techniques essentiellement liées aux capacités de charge insuffisantes des ponts autoroutiers et aux contraintes des planifications de maintenance.

Sogaval SA a donc opté pour le nouveau tracé traversant depuis l'UTO, le Rhône en souterrain, la plaine agricole de Préjeux et la Borgne jusqu'à la centrale de chauffe de l'hôpital. Les travaux d'enfouissement des conduites ont été réalisés l'année dernière. Les travaux de franchissement du Rhône ont commencé juste après Pâques. Il est important que le calendrier fixé par Sogaval qui prévoit le raccordement du pôle hospitalier à l'UTO d'ici cet hiver, soit respecté pour des raisons économiques d'une part et surtout écologiques puisque le raccordement à l'UTO permettrait d'éviter d'importantes émissions de CO₂. Pour traverser la Borgne deux variantes sont envisageables et ont été envisagées : la variante enfouie et la variante aérienne. Le coût de la variante enfouie s'élève à environ 600'000 francs.

Dès que ce nouveau tracé s'est imposé, la Ville a saisi l'opportunité d'analyser si un passage de mobilité douce faisait du sens à cet endroit précis. Après cette étude, cette passerelle s'intégrerait dans le réseau de mobilité douce qui sera complété avec la passerelle de l'autoroute et la route des Diligences. Après diverses discussions avec l'hôpital et la SUVA, cette passerelle faciliterait également l'accès en mobilité douce à leurs collaborateurs et élargirait les possibilités de promenade aux patients de la SUVA. Le coût de la passerelle incluant les conduites du chauffage à distance s'élève à 900'000 francs, soit 300'000 francs de plus que la variante enfouie. Sogaval accepterait de financer la passerelle contre le paiement d'une soulte par la Ville de Sion d'environ 300'000 francs.

Il est à relever que le prix d'une telle passerelle, sans le passage du CAD, reviendrait à environ 800'000 francs, soit environ 100'000 francs de moins que la variante avec les tuyaux du CAD. Il s'agit d'une excellente opportunité pour la Ville de Sion de disposer à bon compte d'un tel ouvrage. Il convient encore de préciser, pour répondre de manière précise à votre question, que la passerelle été conçue et mise à l'enquête, de manière à permettre son élargissement vers l'est. La culée deviendrait ainsi la pile de la passerelle ainsi élargie, cette passerelle est donc compatible avec tout projet d'extension de la Borgne. Quant à la hauteur des berges, vous y faisiez aussi allusion dans votre question, celle-ci a été calculée pour éviter que la passerelle ne soit submergée par les crues de la Borgne dans les conditions actuelles. En conclusion, la Ville privilégie clairement la variante aérienne de franchissement de la Borgne qui facilitera la mobilité douce du secteur, sera compatible avec un futur projet de réaménagement de la Borgne et qui sera très largement subventionnée par Sogaval. J'espère ainsi avoir répondu à votre question.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Question numéro 4 au sujet des pendulaires cyclistes Uvrier-Sion posée par Madame Brigitte Pfister.

Je souhaiterais vous transmettre les difficultés que rencontrent les cyclistes d'Uvrier, en particulier les pendulaires, pour se rendre sur leur lieu de travail à Sion.

Aujourd'hui, plusieurs trajets sont envisageables :

- Emprunter la route d'Italie. Malheureusement, la bande cyclable sur ce trajet a été partiellement effacée, ce qui rend le parcours encore plus dangereux.*
- Longer les Berges du Rhône, mais, avant d'y arriver, il faut côtoyer l'UTO ou passer par la route de la Lienne.*
- Avec l'augmentation du trafic de camions et des particuliers se rendant à la déchetterie, le passage par l'UTO, devient de plus en plus dangereux.*
- La route de la Lienne est une route cantonale limitée à 80km/h avec un grand virage et aucune bande cyclable, donc pas sécurisée pour les cyclistes.*

Dès lors, que compte faire la commune pour offrir un itinéraire sécurisé pour les cyclistes entre Uvrier et Sion ?

Nous savons que des réflexions sont en cours pour un projet de pistes cyclables qui se concrétisera peut-être dans plusieurs années, mais il y a urgence. Quelles mesures peuvent être mises rapidement en place pour sécuriser un minimum le déplacement des cyclistes d'Uvrier et ainsi améliorer l'offre de mobilité douce ?

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, PDC. La question était donc : comment améliorer la liaison cycliste entre Uvrier et Sion. Notre réponse est que la Ville et le Canton travaillent de concert pour améliorer les liaisons cyclables vers et depuis Uvrier. Plusieurs études importantes ont été initiées pour analyser les différentes options, en tenant compte également de l'impact de la 3^{ème} correction du Rhône.

- Il y a d'abord le réaménagement de la rive droite du Rhône depuis le pont du Rhône à Saint-Marguerite jusqu'au raccord au-delà du passage sous l'autoroute donc à Uvrier. Là on est vraiment à un jet de pierre des premières maisons d'Uvrier.
- Deuxièmement, la création d'une passerelle à la hauteur du pont autoroutier, puisque l'on ne peut pas utiliser ce pont, en lien avec la récente rénovation de la route des Diligences et la création future d'une passerelle sur la Borgne pour rejoindre le centre hospitalier. C'est exactement le tracé ou à peu de chose près du chauffage à distance.
- Troisième possibilité, c'est l'aménagement de pistes cyclables dédiées le long de la route d'Italie.

L'objectif est clairement de retenir les variantes optimales et d'engager à la suite les procédures d'autorisation et de construction en bénéficiant de soutien financier via les fonds du projet d'agglomération.

À très court terme, le cycliste qui souhaite être en site propre peut utiliser la rive droite du Rhône avec un vélo tout-terrain pour se connecter au passage sous-voies des Roches Brunes ou continuer vers le pont du Rhône Saint-Marguerite. Il y a environ 2 km qui ne sont pas asphaltés le reste l'est mais la chaussée est en mauvais état. Je le sais pour l'avoir essayé. Voilà, j'espère avoir répondu à votre question.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Question numéro 5 : assainissement du site Cour de gare par Monsieur le conseiller Patrick Siggen.

Nous avons appris par l'entremise du Nouvelliste du 8 avril dernier que des travaux d'assainissement devront avoir lieu sur le site « Cour de gare ».

L'article en question indique notamment que les montants nécessaires à ces travaux ne seront aucunement divulgués, s'agissant d'un projet privé pour lequel le maître d'œuvre ne désire pas communiquer les montants détaillés du projet. Il y est aussi écrit que cette phase d'assainissement était connue des porteurs du projet.

Je prie donc la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

- *Est-ce que ces travaux d'assainissement étaient budgétisés ?*
- *Quel sera l'impact financier de ces travaux pour la municipalité ?*
- *Les frais liés à la dépollution d'un site ne devraient-ils pas être pris en charge par le pollueur, voir le vendeur ?*

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Je vous remercie pour cette question qui concerne donc l'assainissement du terrain de Cour de gare qui a été relayé dans la presse. Donc, nous vous informons que les frais d'excavation, de traitement des matériaux excavés, d'assainissement du site devraient majoritairement être pris en charge par le promoteur du projet de Cour de gare.

La Ville de Sion demeure, selon le contrat de vente de la parcelle 1'011 (parcelle Charles Bonvin), redevable d'une partie de cette pollution sur la quote-part en fait de la parcelle. Selon les études et les devis préliminaires, ces frais sont estimés entre 150 et 200'000 francs. Ce montant aura peu d'impact

sur le budget de la Ville et a été calculé lors de la transaction de vente de la parcelle 1'011 évoquée à l'instant. Il convient encore de préciser que la pollution de la parcelle anciennement Cave Bonvin est, à notre connaissance, causée par des matériaux de construction et non par des nappes d'hydrocarbures. J'espère avoir ainsi répondu à votre question.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Question numéro 6 : gratuité des bus du vendredi dès 17 heures au samedi jusqu'à minuit en 2021 par Mesdames les conseillères Julie Michel et Annie Thiessoz.

Pour rappel, lors du plénum du 14 décembre 2020, le Conseil général a accepté d'amender la rubrique 856 3634 "Subventions aux entreprises publiques" de 55'000 afin d'accorder à nouveau cette année la gratuité des bus sédunois du vendredi 17h au samedi minuit.

Fin janvier, nous avons été surpris de constater que l'information n'était pas passée auprès des chauffeurs de bus qui faisaient payer ces trajets. Contacté, le vice-Président de la commune, en charge du dicastère concerné, nous a répondu que, suite à des malentendus, l'information n'avait pas été transmise par la Ville à CarPostal. Le nécessaire a été fait début février et nous remercions les personnes responsables pour leur prompt réaction.

Toutefois, nous avons remarqué un samedi après-midi à la mi-mars, sur la ligne de bus 14 reliant Bramois au centre funéraire de Platta, que le chauffeur n'avait pas désactivé la borne pour horodater les billets. Manifestement pas informés de la gratuité des trajets durant cette période, des passagers compostaient leur carte multi-courses.

De ces malentendus découlent plusieurs questions :

Est-il envisageable que les amendements acceptés par le Conseil général figurent dans un communiqué de presse rédigé par la chargée de communication de la Ville ou par une autre personne, de manière à permettre une meilleure circulation des informations à la population ?

1. *Est-il possible d'exiger de CarPostal de :*
 - *mettre en place un affichage clair et visible dans les bus et aux arrêts signalant cette gratuité pour 2021 ?*
 - *d'effectuer un rappel auprès des chauffeurs ?*
2. *Sachant que l'information figure sur le site web de CarPostal, cet affichage permettrait d'informer les personnes qui n'ont pas accès à internet. Afin de résoudre ce problème de transmission d'informations relativement aux amendements votés par le Conseil général, la commune envisage-t-elle d'autres mesures à mettre en place afin d'améliorer la communication avec la population et les services concernés ?*
3. *Enfin, ne serait-il pas envisageable de prolonger la gratuité des bus à l'ensemble du week-end, à savoir jusqu'à dimanche minuit, sans grever par trop nos finances communales ?*

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, PDC. Merci pour votre question. Le premier volet «comment avoir une meilleure circulation des informations à la population ?» La chargée de communication a rencontré le bureau restreint du Conseil général pour voir comment améliorer la communication du Conseil général et donner davantage d'écho aux décisions prises par le plénum. L'idée retenue est que la chargée de communication diffuse auprès des médias, le résumé des décisions du Conseil rédigé par le bureau. Rappelons que le résumé des décisions du Conseil général est mis en ligne sur le site de la Ville, (sous autorités/ conseil général/plénum/date du plénum) dès qu'il est finalisé, soit dans un délai de 5 jours après le plénum, quant au PV du Conseil général, il est mis en ligne dès qu'il a été approuvé par le plénum.

Concernant la question de savoir si l'on peut exiger de CarPostal qu'il mette un affichage clair et visible dans les bus : CarPostal a mis en place un affichage clair dans les bus. C'est un message qui passe en boucle sur les écrans. Concernant les arrêts, CarPostal a été interpellé pour intervenir également.

Ensuite le rappel auprès des chauffeurs. CarPostal a été interpellé pour effectuer un rappel auprès des chauffeurs.

L'autre volet est «comment améliorer la communication» : comme indiqué au premier point, nous proposons que la chargée de communication distribue le résumé des décisions du Conseil général auprès des chefs de service et des responsables des entreprises et organismes qui effectuent des mandats de prestations pour la Ville.

Le dernier volet de la question était «serait-il envisageable de prolonger la gratuité des bus sur l'ensemble du week-end». Il faut rappeler que la gratuité des bus est une mesure qui vise à favoriser l'économie locale le vendredi soir et le samedi, alors que les commerces sont fermés le dimanche. Par ailleurs, cette mesure ne doit pas péjorer les titulaires d'un abonnement qui, eux, continuent à payer leurs titres de transport. Donc, une gratuité, le dimanche, n'est pas envisagée. Voilà, j'espère avoir répondu à votre question.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Question numéro 7 : budget 2021 – amendement investissement 605'010, pistes cyclables par Madame la conseillère Brigitte Pfister.

En décembre dernier, lors du plénum consacré au budget 2021, le Conseil général a accepté un amendement demandant d'augmenter de 200'000.- l'investissement initial de 200'000.- alloué aux pistes cyclables (compte investissement rubrique 600.5010), l'augmentant ainsi à 400'000.-

Lors de l'étude de ce budget 2021, la planification pour les 200'000.- initial n'était pas encore définitivement arrêtée.

Trois mois plus tard, en sait-on plus ? Quels sont finalement les projets retenus pour ce montant de 400'000.- ?

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, PDC. Les 400'000 francs qui avaient été alloués seront utilisés pour :

- la réalisation d'une bande cyclable sur la route de Bramois, donc la route qui relie la halle la Comète, le garage Citroën à l'entrée de Bramois. J'ai vu passé la mise à l'enquête des travaux, il y a quelques semaines, donc selon notre ingénieur de Ville, c'est imminent.
- la réalisation de bandes cyclables sur la rue de la Dixence.
- la réalisation de bandes cyclables sur le chemin de la Sablière, là on se trouve dans le secteur Ronquoz-les îles. C'est le chemin qui mène aux îles depuis la route d'Aproz.
- la réalisation de modérateurs de trafic 30 km/h à la rue, Oscar Bider, le long des voies ferrées.
- la réalisation de modérateurs de trafic 30 km/h à la rue de Pierrefleur, donc à Uvrier.

Voilà, j'espère avoir répondu.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Question numéro 8 : ligne de bus 14 Bramois-Platta par Monsieur le conseiller Christophe Duroux.

Le 13 décembre dernier, CarPostal et les bus sédunois ont adapté les horaires et les trajets de certaines lignes et ajouté une nouvelle desservant Aproz.

L'augmentation de la cadence horaire des bus est bénéfique pour tout le monde, cependant il y a une incompréhension concernant la modification de trajet de certaines lignes. Auparavant, quasiment toutes les lignes des bus sédunois transitaient par la place du Midi, ce qui avantageait les usagers (proximité des commerces, des bureaux communaux et cantonaux, des banques, etc.), mais aussi nos commerçants sédunois, qui font face à une concurrence en ligne toujours plus vive.

Il ne faut pas oublier les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées et les pendulaires, qui laissent leur voiture à la maison. Avec ces nouveaux horaires, il n'y a plus que deux lignes qui transitent par la place du Midi, la BS11 (Châteauneuf - SUVA) et le bus Ballestraz (Sion - Sierre).

En ce qui me concerne, je vous transmets les doléances des habitants de Bramois, dont la ligne BS14 (Bramois - Platta) bénéficiait auparavant d'un arrêt sur la place du Midi, ceci n'est plus le cas aujourd'hui. En effet, la ligne BS14 ne remonte plus en ville et se dirige directement du carrefour de la Clarté vers la gare.

La problématique est que les personnes citées précédemment se trouvent lésées, il n'est en effet pas simple avec de gros sac à commissions ou d'autres objets pas toujours faciles à transporter de changer de bus ou de se déplacer à pied depuis l'Avenue de la Gare ou l'Avenue de Tourbillon.

Ma question est la suivante : Serait-il possible de rétablir pour la ligne BS14 un arrêt à la place du Midi?

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, PDC. La question, c'est la problématique qui m'est remontée un très grand nombre de fois : pourquoi la nouvelle ligne 14 ne passe-t-elle plus par la Place du Midi et va directement à la gare, la ligne 14 étant maintenant Bramois-Gare-Platta.

Le changement de parcours de la ligne 14 résulte de la diamétralisation du réseau, c'est-à-dire que les lignes ne sont plus en terminus ou départ de la gare CFF mais la traverse. Cette organisation, entérinée dans le projet d'agglo, a pour but de faciliter les déplacements entre quartiers, ce qui était difficile avant car il n'y avait pas de correspondance entre les lignes. Un voyageur se rendant de Bramois à Platta, avait une probabilité d'attendre jusqu'à 30 minutes à la gare. En outre, le projet d'agglo a dressé le constat que les lignes faisaient des détours qui réduisaient l'attractivité des temps de parcours pour les pendulaires en correspondance à la gare. CarPostal avait d'ailleurs reçu des réclamations d'usagers pendulaires insatisfaits des détours, rallongeant le temps de parcours vers la gare. En clair, l'objectif est de favoriser la multi-modalité en réduisant pour chaque tronçon les temps de déplacement.

Dans ces conditions, un trajet direct vers la gare été tracé. Pour maintenir une desserte de la Place du Midi et relier le pôle hospitalier, la ligne Châteauneuf-Vissigen-Hôpital a été maintenue en passage à la Place du Midi. Par ailleurs, les usagers de la ligne de Bramois ont la possibilité de prendre ou descendre de leur bus à l'arrêt clinique qui est situé à 250 mètres de la Place du Midi, donc sur l'avenue de la gare. Il est à noter qu'il avait été planifié de créer un arrêt en bas de l'Avenue des Mayennets, là où il y avait autrefois des places de parc sur l'avenue de Tourbillon pour permettre de rejoindre en peu de temps la place du Midi. Cet arrêt ne pourra pas voir le jour à court terme parce que le service de la mobilité ayant signifié son refus pour aménager cet arrêt du fait des travaux en cours de part et d'autre de l'avenue de Tourbillon.

Depuis plusieurs semaines, les bus font néanmoins un arrêt au droit des bâtiments des associations, sur la route de Tourbillon dans le sens Bramois-Gare. Par ailleurs, une enquête de satisfaction sera déployée ce printemps sous la forme de deux modules distincts d'abord un questionnaire online, sur smartphone disponible via des liens QR code disposés dans les bus et les arrêts et deuxièmement, un entretien semi-directif mené auprès des usagers. Ces deux modules permettront de récolter les résultats aboutis d'ici fin mai. Selon les retours issus de cette enquête, une décision pourra ensuite être prise avec CarPostal pour des modifications ponctuelles à fin juin 2021 déjà, et au-delà, bien sûr au changement d'horaire de décembre 2021. Voilà Monsieur le conseiller, j'espère avoir répondu à votre question.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Question numéro 9 : critères d'attribution des mandats sur invitation par Monsieur le conseiller Fabien Kuchler.

Dans l'attribution de marchés, des seuils déterminent les mandats qui doivent être présentés en marchés publics et d'autres qui peuvent être attribués de gré à gré ou sur invitation.

Parmi la catégorie des invitations, comment la Ville détermine-t-elle quelles entreprises elle invite ?

De manière non exhaustive voici quelques compléments de questions :

- *Y'a-t-il un tournus entre les entreprises invitées ?*
- *Les entreprises sédunoises sont-elles garanties de pouvoir être invitées ?*
- *Une entreprise invitée pour un CFC peut-elle demander de pouvoir participer à un autre CFC ?*

Je vous remercie de nous éclairer sur ce fonctionnement.

Schmid Carole, Conseillère municipale, PDC. Cette question porte donc sur les marchés publics en particulier sur la procédure de gré à gré ou sur invitation. Alors, pour les catégories invitation, la Ville pratique les deux procédures admises par l'accord intercantonal sur les marchés publics, soit le gré à gré concurrentiel, c'est-à-dire jusqu'à 150'000 francs pour les fournitures, les services et les travaux du second œuvre, jusqu'à 300'000 pour les travaux du gros œuvre. Pour cette procédure, il est requis d'ouvrir la procédure à 3 soumissionnaires. Soit la procédure sur invitation jusqu'à 250'000 francs pour les fournitures, les services et les travaux du second œuvre et jusqu'à 500'000 francs pour les travaux du gros œuvre. Pour cette procédure, il est requis d'ouvrir la procédure à 5 soumissionnaires. La Ville invite prioritairement les fournisseurs et les mandataires et les entreprises qui ont leur siège sur le territoire sédunois. Elle s'assure cependant, que chacun ait la capacité d'assurer le travail offert aussi bien de façon qualitative que vis-à-vis des délais requis, ainsi que le respect effectivement des conditions sociales.

Dans la mesure où les registres existent pour les différents domaines professionnels, elle privilégie également leur inscription sur les listes permanentes du Canton du Valais. Le critère sédunois ne doit cependant pas limiter l'accès pour la Ville à des fournitures et des capacités spécifiques que le marché local n'est potentiellement pas en mesure d'offrir. Selon les particularités ou l'ampleur des travaux, le choix de l'invitation est arrêté par le service ou alors par la commission ad hoc qui est responsable du dossier.

Le choix vise à une répartition raisonnable des invitations afin de permettre un large accès aux appels d'offres dans le respect des critères qui ont été évoqués.

Lorsque beaucoup d'entreprises ou de mandataires sont éligibles, un tournus est assuré en fonction des différents dossiers. Une entreprise peut participer à des appels d'offres pour différents codes de frais de construction (CFC), mais la Ville vise à répartir le plus largement possible les marchés, pour autant que cette répartition ne nuise pas à la qualité et à la bonne marche des travaux. Voilà, j'espère avoir répondu à votre question, Monsieur Kuchler.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Question numéro 10 : mesures d'aide Covid par Monsieur le conseiller Jean-Paul Mabillard.

Suite à la deuxième vague du Covid, nos autorités ont adopté un plan de relance et de solidarité qui prévoit une aide directe aux commerçants et à la reprise économique ainsi que des mesures de solidarité. Les reliquats du crédit supplémentaire « Mesures de solidarité Covid-19 » et les montants prévus au budget 2021 sont appelés à financer cette opération.

A l'heure actuelle, quel bilan nos autorités tirent-elles de ce plan de relance ?

1. *Les commerçants recourent-ils en nombre à ces propositions d'aide ?*
2. *Les organisations à but non lucratif et les artistes sollicitent-ils le soutien que peut leur fournir la commune ?*
3. *Les personnes précarisées se manifestent-elles en vue de profiter de l'aide qui leur est offerte ?*
4. *Les reliquats du crédit supplémentaire « Mesures de solidarité Covid-19 » ainsi que les montants prévus au budget 2021 suffiront-ils à répondre à l'ensemble des demandes ?*

Au niveau du plan de relance et de solidarité toujours, Il convient de relever l'importance de l'abandon provisoire des loyers pour les commerces locataires de la Ville. Qu'en est-il des autres, de ceux qui

dépendent de gérances ou de privés ? Ni les cantons, ni la Confédération ne semblent se soucier suffisamment de leur problème de loyers. La commune pense-t-elle prendre prochainement des mesures d'aides à ce niveau ?

Vaincre le Covid ne va pas de soi. Difficile d'estimer pendant combien de temps encore notre cité va devoir s'engager financièrement à ce niveau. Le Modèle comptable harmonisé MCH2 permet aujourd'hui la création de fonds au niveau d'une commune. Ne serait-il pas temps d'en alimenter un qui pourrait permettre à notre cité de parer à d'éventuels soubresauts de l'épidémie de Covid actuelle ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Concernant le bilan que vous souhaitez, donc en ce qui concerne les commerçants, nous ne recevons pas de demande d'aide financière directe de la part des commerçants. Ces derniers, par contre, bénéficient d'une aide indirecte au travers de la fameuse plateforme local19.ch/Sion. A ce jour, 180'000 francs ont été utilisés. Comme ce montant représente le 20% de la transaction et bien cela génère quasiment un chiffre d'affaires de plus de 900'000 francs par cette action. Voilà c'est ce montant qui a déjà, à ce jour, été injecté dans l'économie locale.

En ce qui concerne les organisations à but non lucratif, en l'état actuel, nous recevons peu de sollicitations directes. Par contre, nous avons identifié de manière indirecte, des éléments de précarisation. Je l'ai aussi évoqué tout à l'heure dans mon bilan social. A cet effet, nous rencontrons les différentes associations en charge des situations dites de bas-seuil afin de récolter leurs besoins et d'apporter des solutions adaptées. À ce jour, les demandes qui sont arrivées, qui ont été prises en charge par le budget ordinaire du service des affaires sociales représentent un montant de 10'000 francs.

En ce qui concerne les artistes, là aussi, on a relativement peu de sollicitation aujourd'hui. Le Conseil municipal a pris la décision d'abandonner l'encaissement du loyer du théâtre Alizée pour 2020 et 2021, et nous avons reçu une demande du chœur mixte de Champsec qui est en cours d'examen.

Vous le savez, la Ville s'est aussi beaucoup engagée et de manière forte pour soutenir deux projets proposés aux Sédunois en ce début d'année : Artistes d'ici et Plateau de résistance. En ce qui concerne les personnes précarisées, 4ème catégorie qui était évoquée. Depuis le printemps passé, nous avons reçu 80 demandes de bons de solidarité. Cela représente un montant de 10'750 francs. Je vous rappelle que cette action visait à offrir des bons d'achat d'une valeur de 50 francs, maximum 200 francs par famille pour des personnes et familles les plus défavorisées.

C'est vrai que le relatif faible nombre de demandes de soutien de la part d'association et de clubs sportifs peut surprendre. Toutefois, nous avons informé ce public à multiples reprises via les services concernés et la fédération des sociétés locales. Je m'étais rendu en assemblée générale pour préciser la volonté de la Municipalité et que nous nous prononcerions sur les aides sur la base des comptes de l'exercice 2020. Un certain nombre de ces sociétés ou associations n'ont pas encore bouclé leurs comptes 2020, nous nous attendons donc à recevoir des demandes d'ici l'été.

Les moyens financiers qui sont à notre disposition pour rappel il y a le reliquat du crédit supplémentaire mesures de solidarité Covid, plus l'amendement de 174'000 francs qui a été voté par le Conseil général pour soutenir justement ces associations dites de bas-seuil, qui aident les personnes précarisées, nous semblent suffisants à l'heure actuelle. Et puis, vous ne le savez peut-être pas, mais la conférence des présidents de district de Sion a décidé à titre exceptionnel ne pas encaisser la cotisation que nous lui versons à hauteur de 3 francs par habitant pour chacune des communes du district de Sion pour 2021. Donc pour la Ville de Sion, c'est quasiment 105'000 francs. Ce montant a été ristourné, si vous voulez à chaque commune, avec un engagement de ces dernières d'utiliser ces moyens comme soutien financier aux sociétés culturelles, sportives ou à but social.

En ce qui concerne les loyers, vous mentionnez effectivement dans votre question la thématique des loyers. La Municipalité a décidé de suspendre l'encaissement des loyers commerciaux de ces locataires aussi pour 2021. Il est à noter également que le conseil a décidé d'abandonner la facturation des terrasses pour les cafés-restaurants et d'abandonner la facturation des abonnements de parking pour

les commerçants. Tout cela représente globalement un manque à gagner de près de 300'000 francs pour les finances communales. Pour ce qui est des commerçants locataires de privés ou de gérances immobilières, la Ville ne dispose malheureusement pas d'outil afin de leur venir en aide. Nous avons toutefois essayé de tirer les premiers dès le début de la pandémie en 2020 pour montrer cet effort et puis sensibiliser les bailleurs privés. Je sais qu'un certain nombre d'entre eux jouent le jeu et ont continué à le faire en 2021.

En ce qui concerne la question d'un fonds spécial Covid, le modèle comptable harmonisé MCH2 que vous allez découvrir notamment dans le cadre de l'étude des comptes 2020 et du budget 2021 permet effectivement la création de fonds au niveau communal. Pour en créer un, la Ville doit se doter d'un règlement qui précise notamment le but du fonds, son financement et son utilisation.

La fin de cette situation extraordinaire n'étant pas prévisible, on la souhaite la plus proche possible, la stratégie choisie par le Conseil municipal est plutôt de solliciter, au besoin, le Conseil général pour obtenir des ressources financières nécessaires et complémentaires. Nous profitons de l'occasion pour vous informer que, comme l'année dernière, différentes mesures de communication, d'animation seront mises en place durant la période estivale. Il y avait eu le programme Impulsions estivales. L'objectif est, bien sûr d'inciter les Valaisannes et Valaisans à se rendre à Sion pour passer un bon moment et faire leurs achats et se divertir et, à ce titre, les parkings communaux souterrains et les transports publics bien sûr, restent gratuits du vendredi 17 heures au samedi 24 heures. Voilà, Monsieur le conseiller Mabillard, j'espère avoir répondu à votre question.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Question numéro 11 : mises à l'enquête rétroactives par Monsieur le conseiller Christophe Pitteloud.

En date du 26 février 2021, la Ville de Sion, par son service des travaux publics et environnement, a soumis à l'enquête publique rétroactivement le projet d'aménagement de la rue du Midi et de ses abords réalisés en 2020 et en cours de réalisation pour la rue de la Dent Blanche (nord), conformément aux articles 39 et suivants de la loi sur les routes (LR).

Le 5 mars, une annonce similaire paraît, toujours rétroactivement, concernant le projet d'aménagement de la rue de la Blancherie et de ses abords, de la rue de la Piscine au passage sous-voies de la rue Oscar-Bider.

- *Pourquoi la Ville de Sion n'a-t-elle pas soumis ces projets à l'enquête publique avant le début des travaux ?*
- *Y a-t-il eu des oppositions ? Si oui, quelles en sont leurs natures et comment seront-elles levées. Dans le cas contraire, quels auraient pu être les impacts financiers pour les contribuables ?*
- *La ville n'a-t-elle pas un devoir d'exemplarité ?*

Comment pourra-t-elle faire respecter les règlements si elle-même ne les applique pas ? Le service concerné ne devrait-il pas être autant attentif à ses lignes de conduite qu'à la ligne « parfaite » de la passerelle de l'Hôpital ?

En d'autres termes, il y a-t-il des problèmes de priorisation des dossiers ou tout simplement, des carences de gestion ?

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Les mises à l'enquête rétroactives auxquelles votre question fait allusion sont dues à une mise à jour des procédures réalisées jusqu'à aujourd'hui. Auparavant, seule une mise à l'enquête de la signalisation routière pour les travaux de réfection et de correction mineure suffisait, ce qui a été fait pour tous les projets routiers, sans exception, évoqués dans votre question. Récemment, les services cantonaux ont demandé de procéder à la mise à l'enquête de tous les travaux, conformément à la loi sur les routes du 3 septembre 1965, parallèlement à la mise à l'enquête de la signalisation routière, soit pour les constructions, les corrections et également les réfections.

Ainsi, afin de respecter les exigences du Canton du Valais, nous nous sommes exécutés rétroactivement pour les travaux de l'avenue du Midi et de la rue de la Blancherie. Concernant les oppositions éventuelles, il est précisé qu'aucune opposition, selon la loi sur les routes n'a été déposée à l'encontre de ces 2 dossiers. Seule une opposition concernant la signalisation routière avait été déposée afin de régler un cas d'accessibilité à une place de parc privée. Le traitement de cette opposition est actuellement en cours.

La Ville de Sion continuera à appliquer, en saine collaboration avec les services cantonaux, les différentes procédures de mise à l'enquête. Merci pour votre question.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Question numéro 12 : Mobility par la conseillère Brigitte Pfister.

En décembre dernier, le groupe des Verts a évoqué la difficulté pour les habitants des quartiers périphériques d'accéder aux véhicules loués par la société mobility.

Actuellement, les 4 lieux de location se trouvent au centre-ville. Les habitants vivant en périphérie, doivent au préalable se déplacer en bus ou en train pour bénéficier du service mobility. Si on désire éviter un tel inconvénient, il semble indispensable d'élargir l'offre de car sharing, notamment dans les quartiers d'Uvrier, de Bramois, de Châteauneuf Sion et Aproz.

A l'heure actuelle, la société mobility loue des emplacements (places de parc) pour permettre à ses clients sédunois d'avoir accès aux véhicules qu'elle met à disposition. La Ville n'est pas impliquée financièrement dans cette opération.

Tenant compte de ces différents éléments, nous souhaiterions que très prochainement nos autorités s'intéressent à l'offre « Mobility flex ». La principale condition pour en bénéficier est la suivante :

- *La commune paie un forfait annuel et met à disposition les places de stationnement ; en contrepartie mobility lui crédite les chiffres d'affaires des trajets des véhicules.*
- *Dans le meilleur des cas, cette offre s'avère finalement gratuite pour la commune.*

Notre question est donc la suivante :

- *Nos autorités envisage-t-elle, dès que possible, et pour répondre à la stratégie du transport multimodal, d'entrer dans la démarche « Mobility flex » afin d'élargir le car sharing aux quartiers périphériques de notre cité ?*

Signalons pour conclure que l'entreprise se tient volontiers à disposition des communes intéressées pour trouver des solutions adaptées à chacune d'elles.

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, PDC. Tout le monde connaît la société coopérative Mobility, qui, avec plus de 3'000 véhicules, dessert 1'500 emplacements. La question de Madame la conseillère Pfister concerne un produit spécifique de Mobility qui s'appelle Mobilité flex, si nous pensions l'introduire prochainement.

L'adhésion à la démarche Mobility flex ne fait actuellement pas partie des stratégies mises en place par la Ville pour favoriser la multi-modalité. Il est à noter que la démarche Mobility flex a été mise en place prioritairement pour les promoteurs de nouveaux immeubles d'habitation afin de permettre de réduire le nombre de places de stationnement et d'offrir des alternatives aux habitants ne désirant pas posséder une voiture.

D'autres stratégies sont déployées, parking relais, subventions vélos électriques, réseaux de bus etc. mais des contacts auprès de Mobility sont en cours afin d'évaluer la pertinence et les coûts pour Sion

de développer une telle offre ou, dans un premier temps de faire des tests ponctuels. Voilà, j'espère avoir répondu à votre question.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Question numéro 13 : prise en compte de la mobilité douce et plus particulièrement piétonne lors de la mise en place de chantier à Sion par la conseillère Bérénice Georges.

Il a été constaté que plusieurs chantiers obstruent la voie piétonne et cycliste à Sion :

- Av. de Tourbillon fermée aux piétons pour plusieurs années ;
- Rue de Chanoine-Berchtold (présentée comme déviation en raison de la fermeture de l'Av. de Tourbillon) elle aussi en chantier ;
- Av. de la Gare fermée au niveau du tribunal depuis plus d'un an ;
- Sous-voies fermés entre le Cours Roger Bonvin et l'école de Champsec nécessitant la cohabitation des vélos et des piétons sur le trottoir ;
- Etc.

Cette situation est considérée comme préoccupante pour ce qui est de mobilité douce et plus particulièrement piétonne, notamment les personnes à mobilité réduite et les propriétaires de poussettes, alors même que la Ville a lancé une étude sur la marchabilité à Sion.

Nous souhaiterions donc savoir quels sont les critères pris en compte lors de l'autorisation d'exploiter les trottoirs par les entreprises actives sur les chantiers et comment la mobilité douce est garantie malgré ces nombreux dérangements ?

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Je vous remercie pour votre question. L'attractivité de notre belle ville se reflète effectivement sur le nombre de chantiers aux dépens, il est vrai, quelques fois de la mobilité piétonne. Je précise toutefois, par rapport à votre question, que l'avenue de Tourbillon a été réouverte aux piétons. Les deux seuls critères pris en compte lors de l'autorisation d'exploiter les trottoirs par les entreprises sont : les surfaces disponibles pour la réalisation des travaux et la dangerosité du chantier vis-à-vis des usagers du trottoir. L'homologation, la signalisation de toutes les déviations nécessaires garantissant la sécurité à tous types d'usagers de la chaussée est de la compétence unique de la commission cantonale de signalisation routière.

Donc, la Ville de Sion n'a pas les outils nécessaires pour gérer la maîtrise liée à la simultanéité des différents chantiers. Je vous remercie pour votre question. Je suis volontiers à disposition pour des compléments.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Dernière question : passerelle sur la Sionne mal sécurisée par Monsieur le conseiller Gabriel Mukuna.

En tant que représentant de mon quartier des Berges du Rhône, je me permets humblement de vous relayer les soucis que m'ont transmis plusieurs riverains.

La passerelle Nord, côté voies CFF, permettant le passage de la Sionne ne présente pas toute la sécurité requise pour les habitants du quartier.

En effet, les barrières de sécurité ne sont assurément pas conformes à ce type de passerelle, des plastiques de chantier, aujourd'hui troués, ayant été appliqués sur la barrière dans le but d'améliorer la sécurité des usagers. En l'état, si un enfant tombait contre ces protections au mauvais endroit, il pourrait passer au travers et tomber dans la Sionne. Avant qu'un drame ne se produise, il semble prioritaire de sécuriser au plus tôt cette passerelle selon les normes en vigueur, cette dernière étant fortement emprunté par les résidents.

D'autre part, les passages piétonniers métallisés longeant les deux côtés de la passerelle sont complètement rouillés et ne prêtent aucunement à s'y déplacer, reportant les piétons sur la partie route avec tous les dangers inhérents.

Ma question est donc la suivante : Avez-vous prévu de revoir la sécurité de cette passerelle et si tel est le cas, quand cette mise en conformité est-elle planifiée ?

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Merci beaucoup pour cette question qui met en exergue un problème potentiel et sécuritaire. Il convient de préciser que cet ouvrage n'appartient pas à la Municipalité. C'est un ouvrage privé sur lequel la Municipalité ne peut intervenir directement puisqu'il appartient aux propriétaires des parcelles no 901, 903, 16088, 16635 et 16636. De plus, aucune servitude publique en faveur de la Ville de Sion n'est inscrite auprès du registre foncier. Cela étant, la responsabilité d'assurer la sécurité et l'entretien de cet ouvrage incombe aux propriétaires précités, conformément à l'article 58 de la loi sur les constructions.

Il incombe à la Ville de Sion, autorité chargée de la police des constructions d'assurer que l'article de loi précité soit respecté. J'espère ainsi avoir répondu à votre question.

XIV- Divers – b) Divers

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous avons donc terminé avec les questions écrites. Nous allons passer aux questions orales. Nous les traiterons question par question. Monsieur le conseiller Vincent Boand, je vous passe la parole.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Notre groupe a vu dans les médias un projet pilote de péage urbain lancé par le Canton. Il s'agit de taxer les voitures qui entrent dans telle ou telle localité en fonction de l'heure de la journée.

L'objectif avoué est d'influencer le trafic routier, les habitudes des conducteurs, mais l'article pointe aussi l'intention de récupérer des revenus en baisse dus ironiquement à des changements d'habitudes orientées mobilité douce. Ici, il s'agirait d'une première phase de traçage pour les volontaires, donc de collecte de données, puis d'une deuxième phase qui concerne une tarification dynamique. Nous souhaitons donc savoir quand le Conseil municipal a examiné cette proposition douteuse du Canton ? Sur quelle phase du projet elle entend être partenaire et quelles sont les modalités de sa participation ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. C'est un projet qui est conduit par le Canton, c'est une étude qui est demandée qui a effectivement pour objectif de précéder les éventuelles baisses de revenus, notamment en ce qui concerne la taxation des huiles minérales et la modification de la mobilité du futur. La volonté est de véritablement questionner le pricing des différents modes de transport que ce soit le bus, le câble, le rail ou les transports individuels et de favoriser en fait un développement de transports dont la tarification repose sur l'usage. C'est un projet qui est conduit par le Canton. La Ville de Sion n'a pas de demandes particulières, qu'elles soient financières ou techniques.

Aujourd'hui, Monsieur Pellissier m'a sollicité pour savoir s'il y avait un soutien politique qui pouvait être fait pour cette demande de projets. On en est là aujourd'hui, à ma connaissance, je n'ai pas d'autres éléments qui permettent de pouvoir nous déterminer sur la suite de ce projet et son acceptation éventuelle. Je ne sais pas à quel stade on en est aujourd'hui.

Bornet Ruth, Conseillère générale, PLR. Ma question concerne le même projet. Je suis désolée, mais j'ai juste quelque chose qui me tient à cœur que Monsieur Pellissier, chef de service valaisan de la mobilité cite : « j'imagine une incitation financière moins chère en dehors des heures de pointe ». N'oublions pas que c'est entre 7 heures et 8 heures 15 que les gens viennent pour travailler et n'ont pas le choix. Et c'est à ce moment-là que l'on veut les taxer.

Voilà, je trouve un peu bizarre et puis j'aimerais quand même que la Ville surveille, si possible, un peu les dires de Monsieur Pellissier.

Guex-Crosier Johanne, Conseillère générale, PS. Ma question orale pourrait s'appeler chic et choc. Chic pour le somptueux papier gaufré utilisé pour les nouvelles amendes d'ordre déposées délicatement sur le pare-brise des voitures n'ayant pas réglé leur dû ou ayant dépassé leur temps de stationnement. Ce qui m'est arrivé, je dois bien le concéder.

Chic encore pour la magnifique police d'écriture argentée délicatement incrustée dans ledit somptueux papier. J'en tiens une à disposition si vous n'avez pas eu l'honneur d'avoir affaire à ces amendes d'ordre.

Passons maintenant au choc. Choc pour les utilisateurs et utilisatrices, pensant avoir affaire à un canular ou à de la publicité ou que sais-je encore. En effet, il n'est pas aisé de comprendre en voyant cet énorme QR code qu'il s'agit bel et bien d'une amende sérieuse, choc encore en termes d'accessibilité et d'égalité de traitement pour toute personne ne possédant pas un smartphone, ou ne sachant tout simplement pas comment faire avec ce prestigieux papier. Au final, je m'interroge donc sur le coût global de cette opération en regard des éventuelles fraudes qu'il y avait avant. Merci pour votre attention.

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. Je n'aurais certainement une réponse que partielle à vous donner ce soir puisque vous voulez des éléments chiffrés qu'il conviendra d'aller rechercher dans nos comptabilités. Le passage de l'amende au QR code est lié principalement au changement de systèmes que nous utilisons au sein de la PRVC pour les notifications, la facturation, l'encaissement et respectivement les poursuites en cas de non-paiement des amendes.

Lorsque nous avons fusionné les polices municipales de Sion et Sierre, nous avons fusionné deux systèmes comptables tout à fait ordinaires et qu'il a fallu remplacer par un troisième système qui s'appelle Epsipol dont nous commençons enfin à maîtriser les tenants et les aboutissants puisqu'il a été installé durant l'année dernière. En ce qui concerne les amendes, il y a eu une communication que l'on peut toujours améliorer. Donc, je prends au bond votre question pour la transmettre plus loin, mais il faut savoir qu'aujourd'hui les personnes qui ne seraient pas en mesure de lire, soit parce qu'ils ne disposent pas d'un lecteur de QR code, soit parce qu'ils ne maîtrisent pas les outils technologiques ou simplement parce qu'ils ne comprennent pas ce qui leur arrive peuvent se déplacer au guichet de la police municipale. D'une part, on leur explique d'autre part, on leur donne les éléments utiles au moyen de paiement traditionnel. J'ai moi-même fait l'expérience malheureuse de l'amende.

C'est en effet un petit peu déroutant quand c'est la première fois que cela arrive, mais je crois que nos services sont tout à fait là en appui aux citoyens. Il y a des gens qui sont venus aux guichets, pas toujours de bonne humeur, je vous le concède, mais ils ont reçu toutes les informations et les moyens nécessaires au paiement. C'est un passage obligatoire puisque, d'ici quelque temps, vous savez que le paiement par QR code deviendra le moyen unique de paiement et pour une fois, nous avons pêché un tout petit peu par anticipation. Pour ce qui est des demandes chiffrées, du papier gaufré et de l'écriture argentée, je reviendrai lors d'un prochain plénum avec les chiffres précis merci.

Gianadda Isabelle, Conseillère générale, PDC. Le groupe PDC du Conseil général, dans son souci de gestion des finances publiques, veut limiter les charges de fonctionnement. Une mise au concours pour un poste de collaborateur économique est apparue dernièrement. S'agit-il d'un remplacement, d'un départ en retraite ou d'un nouveau poste ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Il ne s'agit pas d'un nouveau poste. C'est vraiment de définir le titulaire d'un poste qui n'était plus repourvu. Donc pendant quasiment deux ans, le service de l'économie innovation et tourisme a vécu sans ce poste qui était précédemment occupé par une autre personne. Donc, on renouvelle simplement le titulaire du poste.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de demande de parole. Je clos cette soirée et je vous souhaite une bonne rentrée chez vous et à bientôt N'oubliez pas vos cartes électroniques mais laissez les petits papiers pour Christine.

Sion, le 27 mai 2021

La Présidente



Virginie Rossier

La Secrétaire



Christine Bourban Carthoblaz

LISTE DES PRESENCES DU 20.04.2021

Présents

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Andrey	Michel	LES
2	Andrey Berclaz	Marlyne	PS
3	Antonioli	Florence	PDC
4	Baeriswyl	Aline	PS
5	Barras-Dussex	Gabrielle	UDC
6	Bernhard	Michaël	PDC
7	Bianchi	Killian	PS
8	Boand	Vincent	UDC
9	Bornet	Patrick	PLR
10	Bornet-Studer	Ruth	PLR
11	Bourban Carthoblaz	Christine	PLR
12	Bourban-Mathis	Sophie	PDC
13	Carruzzo	Sébastien	LES
14	Courtine Mudry	Ariane	LES
15	Crettenand	Virginie	PS
16	de Lavallaz	Valérie	PDC
17	Dubuis	Alexandre	LES
18	Duroux	Christophe	PDC
19	Gaillard	Marie	PDC
20	Genin	Thierry	LES
21	Georges	Bérénice	PS
22	Gianadda	Isabelle	PDC
23	Gillioz	Fernand	PLR
24	Guex-Crosier	Johanne	PS
25	Haefliger	Stéphane	PDC
26	Hofmann Jacquod	Mireille	LES
27	Juillerat	Olivier	PLR
28	Kuchler	Fabien	PLR
29	Kuchler-Mayor	Noémie	PLR
30	Lauener	Georges	UDC

Nbre	Nom	Nom	Parti
31	Mabillard	Jean Paul	LES VERTS
32	Meyer	François	PLR
33	Michel	Julie	LES VERTS
34	Micheloud	Benoît	PDC
35	Micheloud	Florian	PDC
36	Mirailles	Christian	LES VERTS
37	Moren	Jean-Philippe	PDC
38	Mukuna	Gabriel Akanga	PDC
39	Paladini	Chantal	PLR
40	Pellissier	Valentin	PLR
41	Perruchoud	Stéphanie	PDC
42	Pfister	Brigitte	LES VERTS
43	Pitteloud	Christian	PDC
44	Pitteloud	Christophe	PDC
45	Pitteloud Rey	Nathalie	LES VERTS
46	Reist	Martin	UDC
47	Rey	Charles-André	PDC
48	Rossier	Virginie	PDC
49	Sierro	Christophe	PDC
50	Sierro Fardel	Christelle	PLR
51	Siggen	Patrick	PDC
52	Stalder	Thierry	PLR
53	Tavernier	Jérôme	PLR
54	Thiessoz Reynard	Annie	LES VERTS
55	Tornay-Bonvin	Aude	PS
56	Ulrich	Daniel	PLR
57	Vergères	Marion	UDC
58	Vergères	Pierre Michel	UDC
59	Vuissoz	Grégoire	PS
60			

Excusés

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Zumstein	Alain	PLR
2			
3			
4			

Nbre	Nom	Nom	Parti
5			
6			
7			
8			

Absents

Nbre	Nom	Nom	Parti
1			
2			
3			

Nbre	Nom	Nom	Parti
5			
6			
7			